



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE Du 7 au 14 MAI 2018

- [Les principes français de solidarité et de sécurité sociale](#)
- [INTERNATIONAL HALTE AUX VIOLENCES AU TRAVAIL : CE N'EST PAS DANS MA FICHE DE POSTE !](#)
- [QUEL AVENIR POUR LA GAUCHE ?](#)
- ["Immigration maîtrisée, droit d'asile effectif et intégration réussie"...](#)
- [Formation professionnelle, un équilibre rompu depuis 2014](#)
- [Paradoxe et schizophrénie managériaux en entreprise](#)
- [Les Français et le renoncement aux soins : un vrai sujet](#)
- [Après son congrès, FO revient-elle au syndicalisme de contestation ?](#)
- [Le Règlement général sur la protection des données \(RGPD\) européen : quelles conséquences ?](#)
- [Portrait des branches professionnelles en 2015 : de grandes disparités !](#)
- [La baisse des gains de productivité : un conflit de valeur ? *](#)
- [PASSIONNÉS, DÉTRACTEURS, PARTAGÉS](#)
- [Le déséquilibre idéologique](#)
- [LES RICHES ET LEURS PRÉSIDENTS](#)
- [L'histoire mouvementée du néolibéralisme](#)
- [CAC 40 : les dividendes des actionnaires ont augmenté trois fois plus vite que les salaires](#)

Les principes français de solidarité et de sécurité sociale

- [Julien Damon](#) 24 avril 2018

La solidarité est sur toutes les lèvres. Soit pour l'invoquer rituellement (en tant que quasi droit de l'homme), soit pour en dénoncer les excès (notamment dans les comptes sociaux). La notion campe effectivement à l'épicentre des relations sociales et du droit de la protection sociale. Tour d'horizon de doctrine, en une période d'intense activité de réforme de la sécurité sociale.

Une doctrine française

La solidarité constitue un principe structurant de la société française. Une grande sociologie en a été proposée par Emile Durkheim. Le sociologue souligne le passage d'une solidarité « mécanique » (caractéristique de communautés réduites dans lesquelles les individus se rassemblent par ressemblance) à une solidarité « organique » (typique de sociétés plus complexes où la question est d'assurer la complémentarité des différences).

Les « solidaristes » font de la solidarité – comme doctrine soucieuse de dépasser socialisme et libéralisme – un fondement pour une organisation sociale nouvelle. Cette pensée, incarnée notamment par Léon Bourgeois, a puissamment contribué à l'affirmation des mutuelles, des coopératives puis de la sécurité sociale. L'idée force tient dans l'interdépendance des hommes. Ceux-ci sont tous débiteurs et obligés les uns à l'égard des autres. Le solidarisme naît de l'idée d'une « dette sociale » qui implique, pour les individus, des droits à une éducation, un socle de biens de base pour exister, et des assurances contre les principaux risques de la vie. Il s'ensuit, notamment sous l'influence du juriste Léon Duguit, un objectif assigné aux services publics : la solidarité sociale.

Interdépendance des êtres humains comme constat et comme ambition, solidarité sociale comme visée et comme moyen : telles sont les conclusions et propositions qui, des chaires universitaires aux arènes parlementaires, ont accompagné la constitution de l'assistance, du mutualisme, des assurances sociales et préparé l'avènement de la sécurité sociale. Non sans rudes disputes avec les marxistes (qui pensent d'abord lutte des classes) et les libéraux (qui, aux obligations collectives, objectent la liberté individuelle). En 1945, c'est une forme de synthèse qui s'opère, avec l'avènement du régime général de la sécurité sociale. À la manœuvre, le haut fonctionnaire Pierre Laroque plaide pour une organisation coordonnée, dépassant les réponses dispersées visant des groupes divers. Avec une préoccupation fondamentale : « débarrasser les travailleurs de la hantise du lendemain ».

Base de sécurité sociale

Les Français, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de protection sociale, apparaissent de fait attachés au principe de solidarité. Celui-ci campe bien comme base fondatrice de leur système de protection sociale. Le tout premier article du Code de la sécurité sociale énonce ainsi que « la sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité nationale ».

Puisant aux sources de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance, la sécurité sociale s'en distingue. À la différence de l'assistance publique, elle se veut constituée de droits des individus et gérée par les intéressés. À la différence de l'assurance privée, elle prélève des cotisations qui sont fonction non du risque couvert mais des moyens de l'assuré. À la différence de la prévoyance mutualiste, liée à des adhésions facultatives, affiliation et assujettissement à la sécurité sociale sont obligatoires.

En 1945, l'idée est bien de libérer de l'assistance (qui place sous l'arbitraire souvent humiliant d'une décision discrétionnaire) et de l'assurance (qui place inégalement sur le marché et exclut certains des couvertures offertes). Mêlant dimension assurancière et vocation universelle, l'architecture de la sécurité sociale s'est développée, à côté des réglementations d'aide sociale (héritières des anciennes dispositions d'assistance) et en primauté sur des prestations complémentaires et supplémentaires (héritières des principes et méthodes du mutualisme et de l'assurance privé). La nouveauté, avec la sécurité sociale, tient dans l'affirmation et l'institutionnalisation du principe de solidarité. Ni assurance (car liée d'abord à une appartenance nationale, professionnelle ou familiale), ni assistance (car il y a contribution) la solidarité se pose en principe fondamental, à côté notamment de la liberté et de l'égalité.

Dans l'édifice juridique français, la référence à la « solidarité nationale » pour soutenir ce vaisseau amiral de la protection sociale qu'est la sécurité sociale est absolument capitale. Elle désigne la sécurité sociale comme un système solidaire de socialisation des risques de l'existence, avec une triple dimension de solidarité.

Tout d'abord, si celle-ci est dite nationale c'est parce qu'elle est organisée sur un territoire, sans être réservée aux nationaux. Ensuite, elle protège, à l'origine, « le travailleur », réaffirmant par là l'origine professionnelle, salariale même, des assurances sociales. Enfin, c'est aussi la famille qui est protégée par l'intermédiaire du travailleur et par la mécanique des droits dérivés (les enfants et le conjoint sont les ayants-droits de l'assuré social). La solidarité, dans la protection sociale à la française, est donc nationale, mais aussi professionnelle et familiale. C'est dire si elle est ample. C'est dire également combien de conflits sont potentiellement en germe entre ces trois dimensions qui peuvent être complémentaires mais également concurrentes. À mesure du temps, la solidarité nationale, avec ses sécurités matérielles, s'est en effet imposée aux côtés (certains diront en substitution) des solidarités familiales et des solidarités professionnelles. Ces trois dimensions coexistent, plus ou moins harmonieusement, composant l'ensemble de l'édifice de protection sociale des individus.

Des trois « U » à l'universalité réelle

L'organisation de la solidarité sociale, à partir du projet de sécurité sociale de 1945, comportait implicitement une ambition en trois « U ». Il s'agissait d'une protection sociale uniforme avec des prestations forfaitaires. D'une protection sociale unique avec un régime unique. D'une protection sociale appelée à s'universaliser. On disait alors à se généraliser. La véritable création de 1945 c'est d'ailleurs ce régime « général » dans lequel les différentes composantes professionnelles de la société étaient appelées progressivement à s'intégrer.

Où en sommes-nous et quelles sont les perspectives ?

Premier U, l'uniformité est totalement oubliée. Elle prévalait pour les prestations forfaitaires reposant sur un principe net de solidarité (par exemple les allocations familiales, les remboursements d'assurance maladie) et non pour les prestations reposant sur un ressort contributif (les retraites). C'est, désormais dans tous les domaines, le souci d'adaptation qui s'impose. C'est une adaptation aux situations individuelles comme aux réalités territoriales. Une incarnation récente en est la modulation des allocations familiales.

Deuxième U, l'unité, elle, n'a jamais pu s'opérer, et, à partir de 1967 ce sont même des branches et caisses différentes (retraite, maladie, famille, recouvrement) qui vont être très précisément distinguées. Inversement, un mouvement de rapprochement entre régimes s'opère, avec l'adossement technique annoncé en 2017 du RSI dans le régime général. Pour autant les régimes particuliers, pour le monde agricole et pour le monde indépendant, et au sein des régimes particuliers, les régimes spéciaux pour les sphères publics demeurent.

En revanche, troisième U, la France atteint l'universalisation. Toute la population est en effet couverte. La couverture est généralisée. L'universalisation s'observe au moins dans trois domaines. Les allocations familiales, depuis les années 1970 puisqu'il n'y a plus de lien entre le droit à ces prestations et l'activité professionnelle. Les retraites également sont en quelque sorte universelles avec un socle de base – le minimum vieillesse – et les différentes composantes dites aussi de base et complémentaires. Les retraites s'unifient aussi, un peu, avec la liquidation unique des régimes de retraites alignées (la célèbre LURA) et la perspective, mise en chantier, d'un régime véritablement unique. En assurance maladie l'universalité a été atteinte avec la PUMA – baptisée ainsi car Protection maladie universelle aurait fait PMU. Désormais, comme pour les allocations familiales, l'assurance maladie est détachée globalement de l'activité professionnelle.

Les solidarités sociales, organisées par le truchement des grands instruments de protection sociale, font l'objet de constants débats techniques et politiques. Les virages et inflexions sont extrêmement rares en la matière. Depuis 1945 les deux principales évolutions, sous forme d'innovations, ont peut-être été seulement la création du RMI et celle de la CSG. Mais le mouvement général a toujours été celui d'un approfondissement dans l'universalisation de la solidarité. Ce mouvement se retrouve dans le financement du système. Composé à 80% de cotisations sociales d'essence professionnelle dans les années 1950, il est maintenant composé à 40% de ressources fiscales (avec notamment 100 milliards d'euros de CSG). S'il repose toujours d'abord sur des cotisations, le mouvement est bien à une bascule vers la fiscalité qui incarne la vocation plus universelle du système.

Et demain ?

Si les inerties de la protection sociale sont élevées, il reste que les autres formes et incarnations de la solidarité interagissent avec ce système, en se transformant. On peut faire quelques remarques sur quatre principaux sujets qui, à leur manière, traversent les débats très actuels sur les révisions de la sécurité sociale.

Les solidarités familiales, qui étaient historiquement en quelque sorte la protection sociale rapprochée, sont souvent mises en compétition avec les solidarités publiques. Sont-elles complémentaires ou concurrentes ? Ce n'est pas le lieu ici de trancher. Mais il semble clair, au regard, d'une part, de la transformation des familles et, d'autre part, des pressions budgétaires sur les finances publiques, que les familles seront davantage sollicitées, en particulier au sujet majeur de la dépendance.

Deuxième remarque, les solidarités professionnelles, à la base historique des assurances sociales, sont loin de se dissoudre totalement dans l'universel. La dynamique d'universalisation accompagne la déconnexion de la protection sociale du monde du travail. Mais le travail, par les cotisations, demeure très largement la principale source de revenus, même si la fiscalité – CSG oblige – progresse. Le système des solidarités à la française est maintenant parfaitement hybride entre les modèles de Bismarck

(des assurances professionnelles) et de Beveridge (une couverture universelle). Pour les régimes de base, il se beveridgise – si on peut se permettre l'expression – toujours davantage. En revanche il demeure assez bismarckien dans les complémentaires. Dans les suites de l'important accord national interprofessionnel (ANI) de 2013, l'obligation d'une couverture complémentaire pour les salariés a renforcé le caractère professionnel du deuxième étage de l'assurance maladie. En un mot, la solidarité sociale française est beveridgienne et universelle pour les régimes de base, et demeure bismarckienne et professionnelle pour les régimes complémentaires. Il est possible que l'universalisation s'étende encore avec extension des obligations de couverture à toutes les catégories de la population pour les complémentaires santé. Mais il restera toujours des pans de couvertures supplémentaires, en santé comme en retraite ou en prévoyance, ne restant assurables qu'à l'échelle des professions.

Troisième remarque, les solidarités territoriales sont aujourd'hui en question. L'idée de « solidarité nationale » qui encadre profondément l'Etat providence en France est aveugle aux territoires. Les prestations sociales – sinon les prestations logement – sont les mêmes partout sur le territoire. Cependant les vagues de décentralisation et la montée en puissance d'instances politiques majeures comme les métropoles érodent cette idée. D'une part, les territoires se voient de plus en plus en concurrence entre eux. D'autre part, les mesures de protection sociale que les collectivités territoriales développent (prestations complémentaires, équipements et services) servent cette compétition accrue. L'avenir n'est pas forcément à un éclatement des territoires au sujet de la protection sociale, mais d'abord à une meilleure mesure des effets redistributifs locaux de la protection sociale et, ensuite, à une meilleure adaptation possible des prestations, par exemple au niveau des pouvoirs d'achat locaux.

Enfin, les solidarités communautaires – baptisons-les ainsi – constituent certainement un enjeu d'avenir majeur pour la cohésion sociale et pour les institutions de protection sociale. Elles ont un double visage. Célébrées pour leurs capacités d'entraînement et d'intégration d'une population, elles sont décriées quand elles versent dans le séparatisme et la ghettoïsation. La grande question est de savoir ce que devient une solidarité nationale aveugle aux territoires et aux communautés dans une société toujours davantage diversifiée. Les États providence les plus denses s'étendent là où les populations sont les plus homogènes. Plus elles se diversifient plus le maintien d'une solidarité large et généreuse devient compliquée. Ce chantier sensible compte parmi les plus importants.

INTERNATIONAL HALTE AUX VIOLENCES AU TRAVAIL : CE N'EST PAS DANS MA FICHE DE POSTE !

30/04/2018 2 [Gilles Finchelstein](#)

Plus d'un pays sur trois n'a pas de loi interdisant le harcèlement sexuel au travail. Douze organisations, dont la Fondation Jean-Jaurès par la voix de son directeur général Gilles Finchelstein, appellent à la mobilisation à l'Organisation internationale du travail le 28 mai prochain pour faire changer les choses. Une tribune également parue dans [Le Huffington Post](#).

Six mois après le mouvement #Metoo et la libération de la parole sur le harcèlement et les violences subis par les femmes, ce 1^{er} mai doit résonner différemment. Journée internationale du travail dans de nombreux pays, cette journée historique de revendications doit, cette année tout particulièrement, faire entendre la voix des femmes.

Les violences et le harcèlement au travail font malheureusement partie du quotidien de nombreuses personnes, dont une majorité de femmes. Au-delà des frontières, quel que soit le secteur d'activité, il est temps de prendre la mesure de l'ampleur du phénomène. En Europe, 40 à 50 % des femmes ont subi une forme de harcèlement sexuel sur leur lieu de travail (cf. ONU Femmes). En Inde, 70 % des travailleuses victimes de harcèlement sexuel n'osent pas le dénoncer (cf. Indian National Bar Association). À l'heure actuelle, plus d'un pays sur trois n'a pas de loi pour interdire le harcèlement sexuel au travail (cf. World Policy Analysis Center, Discrimination at Work Database, 2017), ce qui représente des millions de personnes qui n'ont aucun moyen de recours face au harcèlement au travail. Quant aux pays ayant déjà une législation en place, l'indifférence et l'impunité sont trop souvent dans la norme. Pour l'instant, il n'existe aucune législation internationale pour prévenir, condamner et lutter contre ces abus et le tabou qui les entoure. Ce vide juridique constitue un enjeu de droits humains et doit être comblé au plus vite.

Le risque de subir ces violences est plus élevé parmi certaines catégories de travailleurs et de travailleuses précaires comme les travailleuses domestiques, ou les ouvrières des usines textiles. En Amérique latine, de nombreuses travailleuses domestiques sont abusées sexuellement dans le secret du domicile de leur employeur.se. Ces cas sont loin d'être des exceptions, ils ne doivent pas rester impunis. Il est primordial que les gouvernements se mobilisent pour lutter efficacement contre ces violences. La France et les 161 autres pays ne l'ayant pas encore fait doivent ratifier au plus vite la convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour protéger les travailleurs et les travailleuses domestiques.

Mais ce n'est qu'une première étape. Nous avons une vraie opportunité de pouvoir changer les choses : le 28 mai prochain, au siège de l'OIT à Genève, gouvernements, entreprises et syndicats se réuniront pour décider de la nécessité d'adopter ou pas une convention internationale contre les violences et le harcèlement au travail. Cette convention permettrait de garantir une protection accrue des travailleurs et travailleuses du monde entier, quels que soient leurs conditions de travail ou leur secteur d'activité, et d'apporter une réponse uniforme à ces abus et de les condamner. Nous appelons la France à soutenir pleinement l'adoption de cette nouvelle convention et à user de son pouvoir diplomatique auprès d'autres États afin qu'ils se mobilisent également.

Le gouvernement a déclaré l'égalité femmes-hommes comme la grande cause nationale du quinquennat. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères entend mener une diplomatie féministe. Il est temps de concrétiser ces engagements en actes, nous attendons donc un soutien actif de la France en faveur de la lutte contre les violences et le harcèlement au travail sur son territoire et au-delà. Les prochaines grandes échéances internationales, notamment les G7 sous présidence canadienne en 2018 et française en 2019, constituent de réelles opportunités pour la communauté internationale de répondre aux mobilisations citoyennes dénonçant violences et harcèlement et de leur fournir une réponse appropriée.

En cette journée internationale du travail, nous comptons sur une mobilisation globale de l'ensemble du monde du travail, syndicats et entreprises, et sur les gouvernements pour agir vite en montrant un large soutien à cette future convention, pour que pour toutes et tous, au boulot ce soit violence zéro !

Signataires : Birthe Pedersen, présidente d'ActionAid France-Peuples Solidaires ; Yveline Nicolas, coordinatrice d'Adéquations ; Philippe Lévêque, directeur général de CARE France ; Patricia Blancard, secrétaire nationale de la CFDT Cadres ; Sophie Binet, dirigeante de la CGT en charge de l'égalité femmes-hommes ; Aurélie Gal-Régniez, directrice exécutive d'Équilibres & Populations ; Sabine Salmon, présidente nationale de Femmes solidaires ; Jocelyne Gendrin-Guinebault, co-présidente de Genre en Action ; Gilles Finchelstein, directeur général de la Fondation Jean-Jaurès ; Marie Allibert, coordinatrice générale de JUMP pour l'égalité ; Raphaëlle Rémy-Leleu, porte Parole d'Osez le Féminisme ! ; Véronique Séhier, co-présidente du Planning familial.

QUEL AVENIR POUR LA GAUCHE ?

29/04/2018 4' [Chloé Morin](#), Emmanuel Rivière

Quelles sont les valeurs d'électeurs de gauche déboussolés par le bouleversement de la donne politique de 2017 ? Qu'attendent-ils de la reconstruction de leur camp ? Chloé Morin, directrice de l'Observatoire de l'opinion de la Fondation Jean-Jaurès, et Emmanuel Rivière, CEO de Kantar Public France, analysent les résultats d'une enquête Kantar Sofres-onepoint.

« Débuter la renaissance par le fond, définir ce que nous sommes, pour ne pas toucher le fond ». Le défi que se fixe Olivier Faure, nouvellement élu à la tête du Parti socialiste, ne s'applique pas seulement à son parti. Dans la recomposition du paysage politique qu'imposent les victoires d'Emmanuel Macron et de La République en marche, c'est l'ensemble de la gauche qui est invitée à redéfinir son organisation, son projet et son rôle. L'enquête Kantar Sofres-onepoint commandée par *L'Obs* vise précisément les valeurs et les orientations attendues de la gauche par ses électeurs déboussolés, et dresse l'état des lieux préalable à cette reconstruction.

La reconstruction est d'autant plus difficile que le crédit qui est accordé aujourd'hui à l'ensemble des formations de gauche est faible. Elles n'inspirent en effet un sentiment de proximité qu'à moins d'un quart des Français – soit la même chose que pour les formations de droite, telle que mesurée en fin d'année dernière. La France insoumise, souvent présentée comme « premier opposant » au parti présidentiel, ne fait d'ailleurs pas mieux que le Parti socialiste : 22 % des Français s'en sentent proches. Toutes les formations de gauche sont à ce titre largement dominées par La République en marche, qui obtient un score de 32 % de Français se sentant proches de cette formation politique. Elles sont en outre fragmentées, comme les reports de voix aux dernières législatives l'avaient déjà indiqué. Ainsi, relativement peu de sympathisants de La France insoumise se disent également « proches » du Parti socialiste (34 %), et peu de sympathisants du Parti socialiste déclarent se sentir « proches » de La France insoumise.

Au-delà des étiquettes politiques de gauche, manifestement dévitalisées, c'est l'image de « la gauche » qui est atteinte de manière plus profonde. Ainsi, seulement 16 % des Français jugent que la gauche a des solutions aux problèmes du pays. Plus grave pour la gauche, même ses sympathisants ne croient pas que leur bord politique soit réellement porteur de solution (42 %). Bien que se définissant eux-mêmes comme « de gauche », ils ne sont par ailleurs que 48 % à penser que la gauche défend bien les valeurs auxquelles ils croient (contre 21 % des Français), et 57 % à juger la gauche « proche des préoccupations des gens comme » eux. Il y a là un malaise qui trouve sans doute des causes beaucoup plus profondes que « l'échec » du Parti socialiste ou la « trahison » de François Hollande à laquelle on résume souvent les difficultés récentes de la gauche en France. De manière générale, il n'y a que sur la capacité à être « proche des gens » que la gauche obtient des scores supérieurs à ce qui avait été mesuré pour la droite en novembre dernier.

La crise de leadership pèse également lourdement sur cette gauche en miettes : 12 % des Français, et 28 % des sympathisants de gauche, jugent que la gauche a de bons dirigeants. Une crise que l'on observait déjà à droite en novembre dernier (29 % des sympathisants de droite jugeaient alors que la droite avait de bons dirigeants). Le renouveau sera donc sans doute un des défis majeurs auxquels gauche comme droite seront confrontées dans les mois et années à venir, défis d'autant plus grands que les personnalités identifiées à ce stade sont tous des caciques – Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon, Martine Aubry, Christiane Taubira, François Hollande ou encore Ségolène Royal dominent le palmarès des « meilleures incarnations » de la gauche aux yeux des Français comme des sympathisants de gauche. Le nouveau patron du Parti socialiste, Olivier Faure, a quant à lui tout à construire, y compris sa notoriété : 9 % des sympathisants de gauche (16 % de ceux du Parti socialiste) l'identifiaient avant son élection parmi les personnalités qui incarnent la gauche.

Il existe pourtant un espace à occuper pour la gauche et ses leaders : 49 % des sympathisants de gauche jugent que le gouvernement actuel est plutôt de droite, et Emmanuel Macron n'incarne la gauche qu'aux yeux d'une infime minorité de sympathisants de gauche (7 %), ce qui peut ouvrir des perspectives à la gauche – pour peu qu'elle se renouvelle et s'unisse. Encore faut-il être en mesure de définir ce qu'est la gauche à l'heure où beaucoup, et pas seulement les élus de La République en marche, interrogent la pertinence du clivage gauche/droite. Vaste question, à laquelle l'examen, dans ce sondage, des priorités assignées par les interviewés – classés par proximité politique – à la France pour les années qui viennent permet d'apporter un début de réponse.

On observe en effet qu'il existe un certain nombre de priorités qui font encore l'objet d'un clivage entre gauche et droite assez net. Ainsi, alors qu'à droite et à l'extrême droite la lutte contre la délinquance et l'insécurité figure parmi les priorités (67 % de citations chez Les Républicains et 68 % au Front national), ce n'est une priorité que pour un gros tiers des sympathisants de gauche (36 % chez les sympathisants de La France insoumise, et 38 % au Parti socialiste). À l'inverse, la réduction des inégalités sociales est une priorité pour 54 % des sympathisants de La France insoumise et du Parti socialiste, contre seulement 20 % chez Les Républicains et 27 % au Front national. La défense des exclus est prioritaire pour un quart des sympathisants de gauche, mais pour 6 % à droite et à l'extrême droite.

Surtout, on constate que gauche et droite conservent un rapport à l'économie très différent et n'ont pas la même conception de ce que doit être le rôle de l'État dans l'économie : 84 % des sympathisants Les Républicains jugent qu'il faut faire confiance aux entreprises et leur donner plus de liberté, alors que 60 % des sympathisants de La France insoumise et du Parti socialiste pensent plutôt qu'il faut que l'État intervienne et les réglemente plus étroitement. Dans ce débat, les sympathisants La République en marche penchent clairement à droite (67 % penchent pour donner davantage de liberté aux entreprises). Sur un grand nombre de sujets, l'ancrage plutôt à droite de l'action gouvernementale, telle que perçue par les sympathisants de gauche, correspond d'ailleurs aux opinions des sympathisants La République en Marche – ils sont ainsi proches des positions des sympathisants de droite sur de nombreux points, comme la suppression du statut des cheminots, le contrôle des chômeurs, le rôle de l'État dans l'économie...

Sur un certain nombre de sujets, il existe des divergences assez marquées au sein même de la gauche – diversité de points de vue autrefois signe de richesse, mais qui peut aussi être facteur de division. Ainsi, les sympathisants du Parti socialiste sont nettement plus enclins à approuver « le durcissement des mécanismes de contrôle et de sanction des chômeurs envers ceux qui refusent à plusieurs reprises des formations ou des emplois » que ceux de La France insoumise (53 % contre 38 %). Ils sont également nettement plus favorables à la suppression du statut des cheminots (42 % contre 30 %), ou encore à la régularisation des sans-papiers (51 % contre 39 %). Ils sont en revanche moins favorables à l'abrogation de la loi travail d'Emmanuel Macron (42 % contre 65 %), ou encore moins favorables à la légalisation du cannabis (37 % contre 51 %).

La gauche apparaît aussi divisée quant au rôle de l'école, quand il s'agit de dire si elle devrait avant tout instruire les élèves et leur transmettre des connaissances, ou permettre aux élèves de s'épanouir et de développer des compétences. S'agissant de la

justice, s'il se dégage une majorité, c'est pour dire que les juges sont trop indulgents envers les petits délinquants. Cela confirme l'alignement des sympathisants de gauche avec ceux de droite, massivement convaincus de cet excès d'indulgence.

Avec les choix économiques et le rôle de l'État, l'immigration demeure un sujet de différenciation : si 71 % des sympathisants Les Républicains et 96 % de ceux du Front national souhaitent que, dans les prochaines années, on favorise en priorité le départ d'un grand nombre d'immigrés qui vivent actuellement en France (proposition dont il convient de souligner toute la dureté, car elle revient à accréditer les thèses de la « re-migration », que même le Front national de Marine Le Pen n'ose pas proposer dans sa plateforme programmatique officielle), 52 % des sympathisants de La France insoumise et 62 % des sympathisants du Parti socialiste souhaitent au contraire que l'on favorise l'intégration dans notre société des immigrés qui vivent actuellement en France. Sur ce thème, les sympathisants de La République en marche sont tout à fait partagés – on retrouve là le tiraillement qui déchire la majorité parlementaire depuis la publication de la « circulaire Collomb » en décembre dernier et les débuts du débat sur la Loi immigration qui vient d'être votée.

L'examen des thèmes prioritaires assignés par chaque sensibilité politique accrédite la thèse d'une fragmentation du paysage politique. Si le chômage et le pouvoir d'achat apparaissent comme des préoccupations largement partagées dans tous les camps, il existe en effet des différences marquées entre différentes sensibilités politiques :

- les sympathisants du Parti socialiste sont nettement plus préoccupés que les autres par l'avenir des services publics (43 %) et la défense des droits des immigrés (20 % contre 12 % chez les sympathisants de La France insoumise et 14 % chez La République en marche),
- les sympathisants du Front national sont nettement moins concernés par la protection de l'environnement que les autres,
- les sympathisants de La République en marche défendent plus que tous les autres le projet européen (22 % en font une priorité, contre 16 % au Parti socialiste, 10 % chez Les Républicains).

Or, ces divisions apparaissent plus marquées à gauche qu'à droite, ce qui représente sans doute une difficulté considérable pour la reconstruction de la gauche pour les années à venir.

Quelques lueurs d'espoir toutefois : on constate qu'il existe encore quelques grands thèmes fédérateurs pour la gauche, à partir desquels bâtir des convergences. Il s'agit par exemple de la nécessité de la hausse du pouvoir d'achat, de la réduction des inégalités, des sujets liés à la retraite ou encore à la protection sociale... Or, ces sujets relèvent par ailleurs des domaines où la gauche apparaît la moins discréditée aux yeux de l'opinion.

En outre, la forteresse macroniste n'est sans doute pas imprenable. Sur certains sujets, comme l'ISF, le droit de vote des étrangers ou encore la retraite à 60 ans, les sympathisants de La République en marche restent en effet très divisés. La dynamique Macron, qui fonde leur cohésion, n'a donc pas estompé les cultures politiques préexistantes – elle permet simplement de faire cohabiter des sensibilités de droite et de gauche, dans l'espoir du changement promis. La République en marche n'étant pas un bloc idéologique homogène, il est donc potentiellement vulnérable. Cela dit, le bloc de gauche – si l'on peut l'appeler ainsi, compte tenu de sa fragmentation – ne peut espérer automatiquement bénéficier d'éventuelles difficultés de la majorité présidentielle, l'ère de l'alternance quasi automatique entre gauche et droite, l'échec de l'une ouvrant la voie du pouvoir à l'autre et inversement, étant révolue dans un espace politique devenu tripolaire. Pour espérer incarner l'alternance, elle devra avant tout se redéfinir, s'unir, et retrouver la confiance de ses électeurs...

jeudi 26 avril 2018

["Immigration maîtrisée, droit d'asile effectif et intégration réussie"...](#)

Le [projet de loi « Immigration maîtrisée, droit d'asile effectif et intégration réussie »](#) a été voté par l'Assemblée nationale le 22 avril 2018. Adopté selon la procédure accélérée prévue à l'[article 45 de la Constitution](#), il ne donne lieu qu'à un seul vote dans chaque assemblée parlementaire. Il doit donc être prochainement soumis au Sénat où le débat promet d'être vif. Observons d'emblée que l'objet du texte n'est pas du tout d'encadrer l'ensemble du phénomène migratoire. Il traite essentiellement de la question du droit d'asile et des conditions d'octroi de la qualité de réfugié, qualité réservée aux personnes qui parviennent à montrer qu'elles ont été persécutées ou qu'elles étaient en danger dans leur pays, et que les institutions de celui-ci n'étaient pas en mesure de garantir leur protection. Encore n'épuise-t-il pas le sujet, car certaines questions, dont celle des mineurs isolés, sont loin d'être résolues.

Le projet a suscité un débat parlementaire particulièrement vif, au point d'avoir, pour la première fois, introduit des éléments de division dans le groupe parlementaire LREM. Pour les uns, le projet de loi est liberticide car il a pour objet de faire rapidement quitter le territoire aux étrangers qui n'ont pas obtenu le droit d'asile. Pour les autres, il est trop laxiste car il vise à améliorer l'accueil de ceux qui sont autorisés à demeurer. En réalité, le texte illustre parfaitement l'esprit actuel, car il voudrait répondre "en même temps" à ces deux préoccupations. Le pari est toutefois loin d'être gagné.

La maîtrise du temps

Le fil rouge du texte réside dans une volonté de raccourcir les délais de traitement des demandes d'asile.

Le demandeur d'asile disposera désormais de 90 jours pour déposer son dossier, au lieu des 120 auparavant admis. Le non-respect de cette condition entraîne l'examen de sa demande en procédure accélérée, ce qui signifie que l'[Office français de protection des réfugiés et apatrides \(OFPRA\)](#) statuera dans les 15 jours après sa saisine. *A priori*, ce délai de trois mois est suffisant après l'entrée sur le territoire pour formuler une demande d'asile et c'est d'ailleurs celui adopté en Allemagne. Encore faut-il que l'étranger puisse rapidement obtenir un rendez-vous en préfecture, sinon cette disposition risque de demeurer lettre morte.

L'objectif affiché par l'Exécutif est de réduire de moitié le délai d'instruction des demandes sans pour autant porter atteinte aux droits de la défense. La durée moyenne entre le dépôt du dossier et la réponse de l'OFPRA ne devrait donc plus dépasser six mois, objectif mis en avant par les promoteurs du projet sans qu'il s'accompagne de dispositions très claires sur les moyens de le remplir. Quoi qu'il en soit, après une décision lui refusant la qualité de réfugié, l'intéressé aura désormais 15 jours, au lieu d'un mois auparavant, pour former recours devant la [Cour nationale du droit d'asile \(CNDA\)](#).

L'éloignement

Le second élément saillant du projet de loi réside dans la volonté de distinguer clairement entre les étrangers en situation régulière, c'est-à-dire ceux qui ont obtenu l'asile, et ceux qui sont déboutés du droit d'asile. Admis à rester sur le territoire pendant la durée d'instruction de leur demande, quand bien même ils y ont pénétré irrégulièrement, ils redeviennent des étrangers en situation irrégulière une fois que le refus leur a été notifié. A partir de ce moment, ils n'ont plus vocation à y rester et peuvent faire l'objet d'une mesure d'éloignement, principe rappelé par la [directive "retour" de 2008](#). C'est le cas, au premier chef, des "dublinés", c'est à dire des personnes qui ont été administrativement pris en

charge dans un autre Etat européen avant de se rendre en France. Ceux-là doivent en effet y être renvoyés pour que leur demande d'asile y soit traitée.

En l'état actuel du droit, l'étranger qui se voit refuser le droit d'asile fait l'objet d'une mesure d'obligation de quitter le territoire français (OQTF), obligation assez peu respectée, d'autant que l'étranger débouté du droit d'asile pouvait encore déposer d'autres demandes de séjour. Le projet de loi s'efforce donc d'empêcher les procédures dilatoires, c'est à dire n'ayant pas d'autres objet que de demeurer sur le territoire. C'est ainsi que le demandeur d'asile pourra faire une demande de titre de séjour sur un autre fondement durant l'instruction de sa demande. Une fois débouté, il n'aura plus cette possibilité, sauf circonstances nouvelles modifiant sa situation.

La privation de liberté

Le projet de loi prévoit d'accroître la durée de rétention administrative de 45 à 90 jours. A dire vrai, cette disposition se révèle très largement inutile, dans la mesure où il était très rare qu'un éloignement ne puisse être concrètement organisé dans les 45 jours prévus par le délai initial. De toute évidence, il s'agit d'envoyer un signal aux étrangers désireux de se rendre en France pour essayer d'y obtenir la qualité de réfugié, signal montrant une volonté de mettre effectivement en oeuvre l'éloignement. A cette rétention plus longue s'ajoute une vérification d'identité elle aussi allongée, passant de 16 h à 24 h. Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de vérifier l'identité d'étrangers parfois "*peu coopératifs*", selon la formule employée dans le rapport du Conseil d'Etat. Il est vrai que, dans ce cas, il ne s'agit pas de préparer un éloignement mais de s'assurer de l'identité de la personne et de voir si, le cas échéant, elle n'est pas en situation de bénéficiaire du droit au séjour. Il n'empêche que l'alignement temporel de cette vérification sur la durée de la garde à vue risque d'être mal perçu.

Le "délit de solidarité"

Pour compenser cette rigueur, le projet de loi offre quelques compensations. La première vise directement à donner satisfaction aux associations de protection des étrangers, particulièrement irritées à l'égard de ce qui est improprement appelé "délit de solidarité". Il s'agit en réalité de l'infraction visée par l'[article L 622-1 ceseda](#) qui punit d'une peine de cinq d'emprisonnement et 30 000 € d'amende "*toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France*". Dans la pratique, les juges distinguent clairement les réseaux de passeurs qui donnent lieu à des poursuites réelles, et les militants qui ne sont condamnés que symboliquement. Ainsi l'agriculteur Cédric Herrou, dont l'aide aux étrangers a été largement médiatisée, a-t-il finalement été condamné en 2017 à quatre mois de prison avec sursis pour avoir aidé environ deux cents migrants à traverser la vallée de la Roya. Le projet de loi, à l'issue du débat parlementaire, admet un assouplissement de cette infraction. Il supprime en effet la mention de l'aide à la "circulation" sur le territoire, ne laissant subsister que l'infraction d'aide à l'entrée et au séjour, ce qui permet de poursuivre à la fois les passeurs et les marchands de sommeil. Ne seront donc plus poursuivis les personnes qui, poussées par un seul sentiment de générosité, ont aidé des étrangers en difficulté après le passage de la frontière.

L'accueil

Le projet de loi contient aussi un certain nombre de dispositions destinées à améliorer l'accueil, par exemple en offrant immédiatement un titre pluriannuel aux réfugiés, en améliorant la réunification familiale des réfugiés mineurs ou encore en permettant aux demandeurs d'asile d'accéder au marché du travail six mois après le dépôt de leur demande, au lieu des neuf mois actuellement en vigueur. De même, devrait être facilité l'accès à la qualité de réfugiés des personnes victimes de violences conjugales ou des femmes excisées. Sur ce dernier point, la jurisprudence reconnaissait déjà que l'asile pouvait être accordé sur ce fondement. Quoi qu'il en soit, les dispositions relatives à l'accueil sont maigres, et on comprend bien que ce n'est pas l'essentiel du projet.

Tel qu'il vient d'être voté par l'Assemblée, le projet ne mérite sans doute ni un enthousiasme débordant ni un excès de critiques. Tout au plus peut-on observer qu'il s'inscrit parfaitement dans le programme du candidat Emmanuel Macron qui annonçait [en 2017](#) vouloir "*reconduire sans délai les déboutés du droit d'asile dans leur pays, afin qu'ils ne deviennent pas des immigrés clandestins*". Reste que le droit des étrangers n'en sort pas simplifié. Depuis 1980, seize lois l'ont modifié, la dernière datant [du 7 mars 2016](#). Sur ce point, le Conseil d'Etat, dans son avis sur le texte, a raison d'observer qu'il n'était peut être pas urgent de légiférer une nouvelle fois, alors que l'on n'a même pas eu le temps de dresser un bilan statistique satisfaisant des textes les plus récents. Alors que le système actuellement en vigueur prévoit pas moins de neuf procédures d'éloignement des étrangers, sans doute aurait-il été préférable de réfléchir un peu plus longtemps à une réforme d'envergure, permettant notamment de simplifier des procédures dont la sédimentation ne fait qu'accroître la complexité d'un droit qui, au contraire, devrait être marqué par sa simplicité et sa lisibilité.

Formation professionnelle, un équilibre rompu depuis 2014

MAI022018

Thèmes: [Emplois & compétences](#), [Formation](#)

De 2004 à 2014, une véritable cohérence existait entre les dispositifs de formation : le plan de formation, le DIF et le CIF. En mélangeant tous les dossiers, notamment la formation des salariés et celle des chômeurs, l'État a rendu le système parfaitement illisible et inefficace.

Le plan de formation appartenait à l'entreprise (l'employeur) qui décidait souverainement (mais via une cotisation obligatoire) d'affecter ses fonds à la formation de ses salariés en fonction des besoins du travail. Dans ce modèle, toutes les dépenses de formation étaient imputables sur le budget de formation de l'employeur (y compris la rémunération du personnel en charge d'organiser et d'administrer la formation, comme celle des stagiaires).

Le congé individuel de formation (CIF) appartenait au salarié sans que l'employeur ne puisse s'opposer à un projet individuel de reconversion. L'employeur cotisait (0,2 %) et les Fongecifs organisaient la formation des salariés avec une interruption du contrat de travail.

Le droit individuel à la formation (DIF) était la rencontre des deux précédents, un droit partagé et une négociation entre un salarié (souhaitant se former ou évoluer professionnellement) et un employeur orientant ce départ en formation (courte en général).

La réforme de 2014 et ses improvisations « législatives »

La « réforme » de 2014 a enfoncé un premier coin dans cet équilibre fragile entre les dispositifs et les acteurs professionnels, en transformant le DIF en une simple accumulation d'heures de formation sur un compte épargne (censé être à la main des travailleurs, salariés ou chômeurs).

Sous prétexte que le DIF n'était pas généralisé (6 % de réalisation chaque année), on l'a fait dissoudre dans un compte de formation (CPF), simple réceptacle d'heures de formation dont ni l'employeur ni le salarié n'ont su que faire (1 % de réalisation depuis 2015).

Le maître-mot de la réforme de 2014 aura été d'occuper les chômeurs en formation. On est passé du traitement social du chômage (on réduit le travail et le temps de travail) au traitement statistique du chômage (on transfère un maximum de chômeurs de la catégorie A vers la catégorie C) pour le rendre plus présentable (un chômeur devenant magiquement un stagiaire de la formation).

La réforme de 2018 poursuit l'improvisation réglementaire avec un nouvel épisode « essai-erreur ».

Le plan de formation disparaît au profit du « plan de développement des compétences » (remarquons que la compétence est mise à toutes les sauces : France compétences, plan de développement des compétences, PIC, opérateurs de compétences...).

Au Ministère du Travail, on ne parle plus désormais que de compétences tout en ne comprenant pas ce qui fait la différence entre la formation (des dispositifs d'apprentissages professionnels) et la compétence (le résultat d'un mélange : travail-formation-promotion-responsabilisation).

- Le CPF est transformé d'un compteur d'heures (virtuelles) de formation en un compteur d'euros (virtuels) de formation. Ce compteur CPF pourrait devenir une loterie formation. On dotera les premiers servis (1 million de personnes sur 30 millions d'actifs) de 500 euros (cumulables sur dix ans, sans aucun provisionnement des sommes en jeu) à charge pour les plus rapides de réclamer leur dû.
- Le CIF (trop coûteux car incluant les rémunérations) disparaît au profit d'un vaseux « CPF de transition » doté de 2 fois moins de fonds et à la main des branches professionnelles (qui n'auront aucune raison de subventionner le départ des salariés de la branche).
- Enfin, pour faire moderne, le pays va se doter d'une application miraculeuse (développée par une *start-up* qui a pour nom Caisse des dépôts) qui permettrait de tout savoir et organiser en matière d'apprentissage professionnel, ceci sur tout écran 5 pouces de *smartphone*.

Pour ajouter à la confusion vraisemblable (un « big bang » qui pourrait faire « big splash »), le texte de cette loi impressionniste (quelques touches de couleurs sociales) sera étalée sur deux années.

- 30 décrets de loi devraient encore être rédigés après la publication de la loi au *Journal Officiel* fin 2018.
- Le CPF serait transformé dès janvier 2019 mais utilisable en euros qu'à partir de juin 2019.
- Des heures de formation précédemment acquises seraient transformées en euros sur la base de 14,28 € (on irait jusqu'à compter en centimes).
- Une application pour *smartphone* révolutionnerait le départ en formation durant l'été 2019.
- Les OPCA disparaîtraient fin 2019 pour faire place à France Compétence, une institution quadripartite (État, régions, branches et ex-OPA).

« En marche » pour une nouvelle réforme en 2023 ?

Si, comme on peut le penser, cette réforme ajouterait de la confusion, de l'attente et de la déresponsabilisation dans un monde du travail sidéré face à l'économie de la connaissance (on pourra le découvrir avec le RGPD dès le 25 mai prochain), il faut arrêter cette réforme pendant qu'il en est temps. Il est vital que le Parlement réécrive ce texte de la future loi sur la formation pour enfin offrir aux travailleurs un cadre éducatif et professionnel digne d'une économie de la connaissance.

Mots-clés : [CPF](#), [Plan de formation](#),

Paradoxe et schizophrénie managériaux en entreprise

AVR172018 Thèmes: [Santé & conditions de travail](#), [Temps de travail](#) Ressources Sources [AXIUM Expertise](#)

L'entreprise peut-elle rendre schizophrénique ? Aujourd'hui oui. Là où le marché et le *management* en force sont rois, les salariés sont submergés d'ordres et d'objectifs parfois contradictoires : marier qualité et rapidité, allier coût bas et sécurité élevée, soigner la relation client et la productivité etc.

Comment ne pas devenir fou face à tant de paradoxes ?

Déjà, dans les années 1950, les psychologues de l'école de Palo Alto soulignaient les risques de ce phénomène dans les multinationales. Mais, depuis, qu'est-ce qui a changé ? Aujourd'hui, le paradoxe est un fléau contre lequel les salariés de tout type d'entreprise luttent, privée comme publique. En 2015, les sociologues Vincent de Gaulejac et Fabienne Hanique se sont penchés sur le sujet de « l'autonomie contrôlée » dans leur essai *Le capitalisme paradoxant*. Il offre une analyse assez juste dans cet article [i] : « On demande aux individus d'être des canards sauvages apprivoisés ! Ils doivent être créatifs tout en étant conformes à ce que l'on attend d'eux ».

Gérer l'impossible

Le marché règne en maître et avec lui, les objectifs, les outils de suivi et de contrôle et, si besoin, divers consultants en *management*, *coaches* et autres planeurs ou prédicateurs. Dirigeants, cadres et salariés subissent finalement la situation, essayant de courir dans le même sens. Aucun faux pas n'est alors permis. Ce n'est pas sans conséquences. Face aux exigences pour atteindre des objectifs abstraits et parfois inatteignables, chacun intériorise ses tensions, ses craintes, ses déceptions et ses désarrois. Pour éviter de perdre la raison, deux comportements apparaissent.

Les mécanismes de défense

Faire appel à son inconscient pour y enfouir ses peurs et ses doutes peut sembler être la bonne solution. Mais non. Si l'on exécute tâches et missions sans s'en demander la raison, le comment et l'« où va-t-on », le syndrome du « tout va très bien » apparaît alors. « Les pys parlent de personnalités « *as if* » (on fait « comme si »). « Ce symptôme de psychopathologie est aujourd'hui devenu un phénomène social », avance Vincent de Gaulejac. Mais attention, avec cette normalité de façade dans le travail, la schizophrénie professionnelle guette.

2. Résiste, prouve que tu existes !

Deuxième attitude pathogène : la résistance affichée et affirmée. Elle peut prendre différentes formes face à l'absurdité du travail à réaliser. Ainsi, le groupe, la distanciation et l'humour peuvent apporter une aide probante. Se moquer de situations ubuesques permet aussi d'y répondre au quotidien, sans trop s'y investir.

Individuellement, on peut se poser en porte-à-faux en mettant en avant des valeurs ou pratiques contraires à la situation : la tranquillité face à la précipitation, le calme face à la colère, le refus de la course aux performances etc. On peut aussi rechercher des appuis ou ressources ailleurs, dans d'autres métiers, ou le sens qui manque à la situation.

Quelle que soit l'option choisie, sur le long terme, ces pratiques contraires à la recherche de performances affichées se révèlent peu efficaces pour résister à cette mise sous tension. Tels des pansements sur des jambes de bois, ces solutions éphémères ne traitent que les symptômes du mal-être, pas de la cause.

À la recherche d'espaces de discussion

Les voix des observateurs avisés sont assez unanimes. Il manque des espaces d'échanges sincères entre salariés et encadrants. Ces groupes d'expression étaient pourtant présents en 1982 dans les lois Auroux, malheureusement peu appliquées, faute de véritable investissement des entreprises, des syndicats ou des salariés. Échanger sur le travail, ses objectifs, ses résultats et ses modes opératoires, c'est livrer son intimité professionnelle. Aussi, le dialogue a souvent été bloqué pour des raisons culturelles et sociales. Quarante ans plus tard, le constat est amer face au fléau du siècle : épuisement professionnel et souffrance au travail.

Si certaines entreprises ne jurent que par les *coaches en management*, les stages pour dirigeants, la méditation collective ou la « *mindfulness* » (pleine conscience), peu offrent des espaces de réflexion et d'actions intégrés au temps de travail. Cela manque un peu de partage et de bienveillance au cœur du travail, précise Danièle Linhart : « Créer des lieux d'échange véritable ne peut avoir de sens que si l'initiative part des individus eux-mêmes. Ces derniers pourraient déployer leurs compétences et leur expérience pour contribuer à inventer de nouvelles organisations du travail qui ne les rendent pas malades ». Le CHSCT et demain le CSE doivent dynamiser et favoriser ces pratiques de mise en débat du travail au sein des services et des ateliers. Les salariés et l'encadrement n'attendent souvent que cela, sans jugement, où l'expérience et la connaissance sont mises en valeur.

Les Français et le renoncement aux soins : un vrai sujet

AVR112018 Thème: %1

À l'occasion de la journée mondiale de la santé, BVA et la fondation April ont souhaité s'intéresser à la problématique du [renoncement aux soins](#)

Un accès aux soins difficile pour une partie des Français

- Près d'un tiers des Français estime qu'il est difficile d'avoir accès à des soins médicaux et à des professionnels de santé (34 %).

Un renoncement aux soins qui concerne une large majorité de Français, notamment du fait de délais d'attente trop longs

- Plus de 7 Français sur 10 ont renoncé au moins une fois à se soigner, quelle que soit la raison : une problématique plus fréquente parmi les jeunes, les étudiants et les salariés de petites entreprises.
- Si certains Français ont fait l'impasse sur des soins ou consultations, c'est avant tout du fait de délais d'attente trop longs pour obtenir un rendez-vous (51 %), puis de l'impossibilité de trouver un médecin en dehors des horaires standards (39 %) ou du fait du refus de prendre de nouveaux patients (38 %). Les ruraux sont particulièrement touchés par ces difficultés.
- Un tiers des Français déclare avoir déjà renoncé à se soigner par manque de moyens financiers (33 %), une raison qui concerne notamment les jeunes (30 %) et les gens sans complémentaire santé (46 %). Des inégalités demeurent également entre entreprises sur ce sujet, les salariés d'entreprises de 50 à 249 salariés apparaissant moins bien couverts.
- Face à la difficulté rencontrée, plus des deux tiers des Français concernés ont abandonné l'idée de s'adresser à un professionnel de santé (68 %). 51 % d'entre eux ont renoncé à se soigner et 27 % ont pratiqué l'automédication (notamment les 18-24 ans : 45 %).

Le dentiste et le médecin généraliste, principaux professionnels de santé que les Français renoncent à consulter

- Interrogés sur les professionnels de santé ou les soins auxquels ils ont renoncé, les Français citent avant tout le dentiste (31 %) et le médecin généraliste (31 %), devant les prothèses dentaires (28 %) et les équipements optiques (25 %).
- Des résultats particulièrement significatifs chez les étudiants, 49 % d'entre eux ont renoncé à une consultation chez le médecin généraliste (18 points de plus que la moyenne).

Après son congrès, FO revient-elle au syndicalisme de contestation ?

samedi 12 mai 2018

Jean-Claude Mailly, secrétaire général sortant, avait prédit un congrès « rock'n'roll », ce fut le cas. Et pas seulement parce que Patrick Pavageau, son successeur, est un fan de Hard Rock. En jeu, ni plus ni moins, le positionnement futur de Force Ouvrière, partagée entre le réformisme militant défendu par le sortant et un syndicalisme plus contestataire porté par le nouveau secrétaire général et dont la traduction immédiate est d'appeler à une mobilisation interprofessionnelle allant jusqu'à la grève « compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines ».

Illustration de ce clivage, l'attitude de la direction de FO et notamment de Jean-Claude Mailly sur les ordonnances a fait l'objet de débats houleux entre les « réformistes » notamment de la fédération de la métallurgie et les contestataires souvent issus de rangs anarchistes ou trotskistes très présents dans FO.

« Vous avez le salut fraternel des adhérents de la structure que je représente ! »

C'est toujours par cette phrase qu'ont débuté les interventions à la tribune des représentants des syndicats. Pour le reste, peu de fraternité dans ces mêmes interventions. Si la plupart sont restées dans les limites de la correction même si elles étaient de part et d'autre sans concessions, certaines ont viré à l'attaque personnelle voire aux accusations de trahison de la classe ouvrière à l'encontre de Jean-Claude Mailly, ce qui lui a fait dire dans sa réponse « certains ont mordu le trait de la fraternité ! ».

Si tous prétendent défendre le syndicalisme de Force ouvrière, derrière les mots libre et indépendant, ils ne mettent pas la même chose. Les plus révolutionnaires appellent à la lutte frontale avec le patronat et le gouvernement, refusant toute idée d'accord ou de « compromission », en appelant de leurs vœux la grève générale interprofessionnelle comme une sorte de totem à mettre en avant.

De l'autre, les réformistes, essentiellement les métallos soutenant Jean-Claude Mailly et ses 14 années de mandats et vantant l'efficacité de leur syndicalisme pragmatique. Leur porte-parole le plus convainquant a été Jean-François Knepper d'Airbus. Fort des 10 200 adhérents de son entreprise, il a simplement expliqué comment avait diminué la mobilisation de ses troupes au fur et mesure des journées d'action contre la loi Travail. Il a aussi expliqué que, comme la majorité des Français, les adhérents d'Airbus ne demandent pas la grève générale. Et d'ajouter « ils ressemblent à la plupart des Français qui ont élu Macron et placent la CFDT comme première organisation syndicale ».

Finalement, la grande majorité des intervenants ont tout de même déclaré soutenir le nouveau secrétaire général avec toutefois quelques bémols pour certains.

Entre le sortant et le nouveau secrétaire général, deux styles différents qui marquent deux conceptions du syndicalisme

Jean-Claude Mailly, un sortant amer

L'attitude de FO durant les ordonnances a donc été au centre des débats de ce congrès. Les deux secrétaires généraux ont clairement marqué leur différence même si, et Jean-Claude Mailly n'a pas manqué de le souligner, Pascal Pavageau, membre du Bureau confédéral (le gouvernement de FO) a toujours soutenu la ligne de FO.

Jean-Claude Mailly a, dans sa présentation du rapport d'activité, essayé de justifier le positionnement de FO en faisant une analyse de la situation politique au moment de ce débat : un Président nouvellement élu sur un programme bien défini. Qui aurait pu croire qu'il allait abandonner d'entrée ce pour quoi il avait été élu ? Soit nous rentrions dans une opposition frontale avec lui et dans ce cas nous n'aurions pas sauvé la négociation de branche ou encore ce qui est appliqué au moins de 20 salariés l'aurait été au moins de 150. Soit nous rentrions dans une logique de concertation, ce que nous avons fait, en obtenant, par exemple, la liberté de désigner un délégué syndical en dehors des élus.

Face aux multiples attaques dont il a fait l'objet, il a tenté, notamment dans sa réponse, de faire de la pédagogie sur ce que doit être FO, comme une sorte de message passé à la nouvelle équipe. Il a expliqué sa conception du réformisme militant (on négocie : quand on est d'accord on signe, quand on l'est pas on ne signe pas et on combat l'accord y compris par la grève !). Il a fait un distinguo subtil entre « intérêt général » et « intérêt collectif » et a précisé sa conception de la démocratie sociale qui ne peut, selon lui, être l'égale de la démocratie politique. Ainsi, il estime que les députés ont le droit de ne pas reprendre intégralement un accord entre les partenaires sociaux. L'exiger, selon lui, c'est « du corporatisme ! », sans vraiment expliquer pourquoi. Sur ces sujets, sans jamais la citer, Jean-Claude Mailly marque sa différence avec la CFDT.

Manifestement, dans les rangs des militants FO, l'attitude de la direction de FO n'a pas été comprise et le vote pour le moins étriqué du rapport d'activité (50,4 % des voix) en est l'illustration. Triste fin de mandat pour Jean-Claude Mailly qui, comme secrétaire général, loin de démeriter, avait su jusqu'ici rassembler son organisation en trouvant une ligne médiane entre réformisme et contestation et représenter dignement Force Ouvrière en faisant oublier les outrances de son prédécesseur.

Pascal Pavageau : un nouveau SG offensif et se démarquant de son prédécesseur

Le contraste a été saisissant entre l'ancien et le nouveau dès l'intervention de clôture du congrès de Pascal Pavageau tout juste élu Secrétaire général, avec un discours émaillé de formules voulues percutantes. Sans remettre en cause les fondements du syndicalisme FO, il a d'entrée appelé à la mobilisation. Reprenant de façon assumée des passages du film « Le seigneur des anneaux » il s'est écrié, face au patronat et au gouvernement, « ils ne passeront pas ! ils ne passeront pas ! ».

Il fustige les ordonnances qualifiées de « loi Travail XXL » et spécialement la rupture conventionnelle collective, « un piège ! » selon lui. Il attaque frontalement la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » dont le titre est selon lui « une blague ». Tout y passe, le contrôle des chômeurs, l'impôt à la source, les retraites, le CPA. Pour lui, la politique de Macron, c'est « 10 % de premiers de cordée au détriment de 90 % de derniers de corvée ! ».

Comme pour se démarquer un peu plus de son prédécesseur, il déclare « les reculs ne se négocient pas, ils se combattent ! Pour lui le syndicalisme est mortel mais « nous préférons mourir debout que vivre à genoux ! ».

Autant dire qu'un tel discours a de quoi satisfaire tous les rangs contestataires de FO mais comme l'a dit un militant réformiste « Pascal, tu as ouvert la boîte de Pandore, j'espère que tu as le mode d'emploi pour la refermer ! ».

À la suite de ce congrès, beaucoup d'interrogations

FO va-t-elle pouvoir surmonter les divisions qui ont marqué ce congrès ? L'histoire de cette organisation a pour l'instant démontré qu'elle pouvait les dépasser. Toutefois, ces désaccords internes risquent de la fragiliser.

Le discours « offensif » du nouveau Secrétaire général de FO est-il tactique pour tenter de rassembler l'organisation et dépasser la période « des ordonnances » ou s'agit-il d'un retour à l'ère Blondel et ses accents populistes qui pourrait séduire une base qui s'est réfugiée, comme celle de la CGT, dans un vote protestataire aux dernières élections politiques ?

Comment FO va-t-elle pouvoir faire entendre sa voix face à une CGT plus puissante avec encore de fortes capacités de mobilisation et ne pas paraître à sa remorque sur le syndicalisme de lutte ?

FO ne laisse-t-elle pas, comme l'a suggéré Jean-Claude Mailly, un boulevard à la CFDT dans le camp réformiste ? A contrario, face à un gouvernement qui souhaite marginaliser toutes les organisations syndicales interprofessionnelles, cette même CFDT ne vient-elle pas de perdre un allié, pas toujours facile mais de poids, dans les discussions avec le patronat et le gouvernement (15 % de représentativité) ?

Source

- Le congrès en vidéo à retrouver sur le site de Force Ouvrière : <https://www.force-ouvriere.fr/>

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) européen : quelles conséquences ?

samedi 12 mai 2018

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) s'appliquera de façon obligatoire à tout résident européen à partir du 25 mai 2018. C'est le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel, ces informations sur lesquelles des entreprises s'appuient pour proposer des services et des produits. Il faut s'en féliciter car il s'agit d'un progrès dans la protection des citoyens européens. La Commission nationale informatique et libertés (CNIL), interlocutrice des entreprises pour la France, propose un guide pratique, mode d'emploi du RGPD. Le projet de loi relatif à la protection des données personnelles, chargé de la transposition en droit français, a terminé les navettes parlementaires le 19 avril 2018. Les modifications apportées par ce projet de loi seront codifiées, par voie d'ordonnance, afin d'offrir un cadre juridique lisible à chaque citoyen et acteur économique.

Harmoniser le cadre juridique en matière de protection des données : une volonté des instances européennes. Les règlements européens, contrairement aux directives, doivent être appliqués de façon directe afin que le texte soit le même pour chaque État européen.

Trois objectifs spécifiques au RGPD :

- Renforcement du droit des personnes dont les données font l'objet d'un traitement.
- Responsabilisation des entités qui réalisent un traitement sur les données.
- Accroissement d'une régulation mieux encadrée.

C'est quoi une donnée personnelle ? C'est une information qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement. Il peut s'agir d'un nom, d'une photographie, d'un numéro de téléphone, d'un identifiant de connexion informatique, d'une adresse postale, d'une empreinte, d'un enregistrement vocal, d'un numéro de sécurité sociale, d'un mail, etc...

Ce texte doit également être appliqué aux responsables de traitement et aux sous-traitants établis en dehors du territoire de l'Union européenne si ceux-ci ciblent des résidents européens. Aussi des géants, comme Google, Facebook, Amazon ou Uber, doivent tenir compte des modalités du RGPD s'ils veulent continuer sans risque à fournir des biens et des services à la population européenne.

Qu'est-ce que le RGPD change pour l'internaute ? Il met en place un certain nombre de protections. Ex : les entreprises doivent récolter un consentement écrit, clair, explicite de l'internaute avant tout traitement de données personnelles, ou s'assurer que les enfants ont bien reçu l'aval de leurs parents avant de s'inscrire sur un réseau social.

Le RGPD inclut aussi pour l'internaute une reconnaissance du droit d'accès, du droit de rectification, du droit à l'oubli pour obtenir le retrait ou l'effacement des données personnelles en cas d'atteinte à la vie privée, du droit d'opposition, du droit à la portabilité des données, pour pouvoir passer d'un réseau à l'autre ou d'un site de streaming à l'autre, d'un FAI (fournisseur d'accès à internet) à l'autre, sans perdre ses informations, du droit d'être informé en cas de piratage des données... Les internautes pourront aussi être défendus par les associations dans le cadre d'une action de groupe en vue de faire cesser la partie illicite d'un traitement de données.

Les pouvoirs des autorités de protection des données seront accrus. En France, la CNIL (Commission nationale éthique et libertés) sera l'interlocutrice des entreprises et assurera la coopération avec les autorités des autres pays européens. Un nouvel organe européen sera créé : le Comité européen de protection des données (CEPD), destiné à remplacer le G29.

Quelles sont les sanctions prévues par le RGPD ? Les plafonds des sanctions sont particulièrement élevés : en cas d'infraction, des amendes, jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, sont prévues pour l'organisme fautif. Une société sera responsable de son sous-traitant.

La CNIL distinguera deux types d'obligations s'imposant aux professionnels :

- Les principes fondamentaux de la protection des données restent pour l'essentiel inchangés (loyauté du traitement, pertinence des données, durée de conservation, sécurité des données...). Ils continueront à faire l'objet de vérifications rigoureuses par la CNIL.
- Les nouvelles obligations ou les nouveaux droits résultant du RGPD (droit à la portabilité, analyses d'impact...). Les contrôles opérés auront essentiellement pour but, dans un premier temps, d'accompagner les organismes vers une bonne compréhension et la mise en œuvre opérationnelle des textes.

En présence d'organismes de bonne foi, engagés dans une démarche de conformité et faisant preuve de coopération avec la CNIL, ces contrôles n'auront normalement pas vocation à déboucher, dans les premiers mois, sur des procédures de sanction sur ces points

Pour Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la justice, ce projet de loi sur la protection des données personnelles est plus politique que technique. Le gouvernement fera le choix de maintenir certaines formalités préalables pour le traitement des données les plus sensibles comme les données biométriques, génétiques, ou les données de santé.

Références

- <https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/guide-de-la-securite-des-donnees-personnelles>
- <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-comment-la-cnil-vous-accompagne-dans-cette-periode-transitoire>
- <https://www.numerama.com/...rgpd-tout-savoir-sur-le-reglement-sur-la-protection-des-donnees-si-vous-etes-un-internaute.html>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/...>

Portrait des branches professionnelles en 2015 : de grandes disparités !

samedi 5 mai 2018

Chaque année, la DARES fait un portrait statistique de la composition des branches professionnelles. En dehors de la répartition des salariés dans les différentes conventions collectives, la DARES analyse les différences de statut, de salaire, de démographie des plus grandes branches ainsi que les différences entre les hommes et les femmes. Des différences importantes essentiellement liées, pour le ministère du Travail, à la « diversité des métiers exercés ». D'autre part, cette étude se situe en 2015 à un moment charnière puisque le mouvement de regroupement des branches vient tout juste de commencer.

Répartition des salariés suivant les conventions collectives

En 2015, 15,5 millions de salariés étaient couverts par une convention collective. Les 717 conventions collectives répertoriées en 2015 ont été regroupées en 464 conventions collectives agrégées. En effet, certains secteurs comme la métallurgie ou le bâtiment par exemple sont couverts par des conventions collectives territoriales mais qui ont de fait les mêmes caractéristiques.

En 2015, il existait encore 194 branches de moins de 5 000 salariés (41,8 % des branches) qui concernaient 294 000 salariés soit 1,9 % du total. Ce sont principalement ces branches et les conventions collectives territoriales qui sont concernées par la réduction du nombre de branches dont l'objectif, rappelons-le, est d'arriver à 200 branches professionnelles au final.

Nombre de salariés	Pourcentage des 464 CC agrégées	Pourcentage du total des salariés couverts
1-999 salariés	20,3 %	0,2 %
1 000-4 999 salariés	21,5 %	1,7 %
5 000 salariés ou plus	58,2 %	98,1 %
Dont 50 000 ou plus	14,0 %	74,5 %

En fait, le travail de la DARES s'est concentré sur les 57 branches comptant plus de 50 000 salariés couvrant 10 millions de salariés soit 65 % du total des salariés couverts par une convention collective.

Des différences de statuts

Suivant les branches professionnelles, certaines catégories professionnelles sont surreprésentées. Ainsi les cadres sont très nombreux dans les bureaux d'étude (53 %), les banques, établissements financiers et assurances (40 %), les télécommunications (59 %), la chimie-pharmacie (36 %) ou encore la santé (31 %), la publicité (45 %) ou le sport (63 %) et les organismes de formation (53 %).

A contrario, les employés-ouvriers sont très présents à plus de 80 % dans le bâtiment et travaux publics, l'agro-alimentaire, le commerce alimentaire, l'hôtellerie-tourisme, les transports et surtout le nettoyage, manutention ou récupération et sécurité où cette catégorie atteint 92 % des salariés.

Certaines branches ont particulièrement recours au temps partiel : citons particulièrement les services à la personne (81 %), mais aussi la propreté, la restauration rapide, le commerce alimentaire ou encore les pharmacies d'officine.

D'autres usent des CDD (plus de 12 % des salariés alors que la moyenne est de 7 % toutes branches confondues) : la vente d'habillement, le commerce de détail, l'hospitalisation privée, les prestataires de services tertiaires, la propreté, la formation et le sport.

Des différences de démographie

26 % des salariés ont plus de 50 ans mais, dans certaines branches, ils sont plus de 30 % : globalement dans l'industrie, les transports et le nettoyage-manutention-récupération-sécurité, la formation et l'enseignement privé.

En revanche, les branches de l'hôtellerie-tourisme, la restauration, le sport bien sûr, le commerce sont des branches où se rencontrent le plus de jeunes.

Alors que la proportion globale des femmes dans ces grandes branches est de 44 %, certaines branches sont particulièrement féminisées : sans surprise, il s'agit des métiers du tertiaire, hôtellerie-tourisme, le sanitaire et social, l'immobilier, le commerce, la banque-assurance, les pharmacies, la culture et les télécommunications mais aussi certains secteurs industriels tels que l'industrie pharmaceutique ou encore l'habillement textile. À l'inverse, elles sont moins nombreuses dans de grands secteurs industriels comme la métallurgie ou la chimie, le bâtiment-travaux publics mais aussi dans les bureaux d'étude techniques.

Des différences de salaires

Si le salaire net moyen est de 2 270 euros par mois en 2015, les écarts salariaux sont importants en fonction de la composition interne des catégories professionnelles des branches. Ainsi, le salaire moyen pour les grandes branches va de 1 270 euros pour les services à la personne à 4 450 euros pour les cadres de la métallurgie. Les écarts entre branches sont plus marqués que les autres catégories chez les cadres. La proportion de salariés proches du smic dépasse 25 % dans les services à la personne, la coiffure, le commerce de détail-fruits légumes-épicerie et les entreprises de propreté. C'est aussi dans ces branches auxquelles se rajoute la vente d'habillement et les services tertiaires que les salaires de ouvriers-employés sont les plus faibles.

Egalité femmes-hommes

Globalement l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est de 19 % toutes branches confondues. Il est encore plus important dans l'encadrement (20 %) alors qu'il est de 7 % chez les employés. Les écarts les plus importants (+ de 31 %) se trouvent dans les cabinets médicaux, les banques, la mutualité, l'immobilier, les cabinets d'experts comptables où les femmes représentent plus de 56 % des salariés.

Les grandes disparités qui existent en fonction des secteurs professionnels démontrent la pertinence des négociations au niveau des branches pour coller au mieux à leurs spécificités.

Source

- Portrait statistique des principales conventions collectives de branche en 2015 (DARES Résultat) <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-010.pdf>
- Article précédent de Clés du social : <http://www.clesdusocial.com/portrait-des-conventions-collectives-une-trop-grande-dispersion>

La baisse des gains de productivité : un conflit de valeur ? *

- **MIREILLE BRUYÈRE, UNIVERSITÉ TOULOUSE 2** 10/05/2018

Une profonde inquiétude semble s'être emparée des économistes depuis la crise de 2008. Après la baisse brutale du PIB de 2009, les économies paraissent repartir de manière durable sur des rythmes de croissances et de productivité plus faibles qu'avant la crise. Est-ce le signe d'un retour à la « normale » plus long ou est-ce le signe d'une transformation structurelle des économies occidentales ?

Le constat d'une baisse des rythmes de croissance et de productivité fait consensus. Pour les économistes, à long terme, le rythme de croissance est déterminé par le rythme de la productivité du travail. Or, la croissance de la productivité ralentit continuellement depuis les années 50 aux États-Unis et depuis les années 70 en Europe, entraînant avec elle le ralentissement de la croissance du PIB. En France, les gains de productivité du travail annuels étaient de 5,5 % entre 1950 et 1969 pour décroître progressivement à 4,4 % au cours de la décennie 1970 puis à 2,9 % la décennie suivante, pour atteindre 2 % durant la décennie 1990 puis 1,3 % et enfin 0,8 % entre 2010 et 2017.

L'affaire est sérieuse, car dans notre société, les gains de productivité sont interprétés comme la conséquence concrète de notre capacité d'innovation et de progrès technique. Ainsi, se poser la question de la stagnation des gains de productivité signifie se questionner sur notre capacité à innover et/ou à transformer ces innovations en valeur économique, en utilité pour le consommateur et en bien-être en général. En économie, ce débat n'est pas nouveau.

Dès le début de la pensée économique, la question d'un possible état stationnaire est posée soit de manière pessimiste comme le fait Malthus au 19^e ou soit de manière plus optimiste comme Stuart Mill ou encore Keynes dans le célèbre « Perspectives économiques pour nos petits enfants ».

À l'heure actuelle, les économistes se divisent en deux camps. D'un côté, de loin les moins nombreux, les « pessimistes » qui pensent que nous connaissons une période de stagnation séculaire car les innovations numériques actuelles ne produisent que peu de valeur ajoutée additionnelle. Le plus célèbre d'entre eux est Robert Gordon, pour qui les gains de productivité seraient ralentis par la nature des nouvelles technologies de l'information qui, selon l'auteur, ne permettent pas une amélioration de l'efficacité productive. En outre, ces gains seraient moindres du fait de la saturation des niveaux d'éducation, du vieillissement de la population ou encore du renchérissement des ressources naturelles.

De l'autre côté, les optimistes prédisent une accélération prochaine de la productivité liée à la vague d'innovation des technologies de l'information. Pour ces économistes, l'essence naturelle de l'homme étant la rationalité économique (la minimisation des coûts et la maximisation des bénéfices), cette rationalité ne peut s'éteindre. Logiquement, toute rationalisation économique devrait avoir un effet de hausse de la productivité puisque cette dernière est le rapport entre les bénéfices (la valeur ajoutée économique) et les coûts (la quantité de travail ou de capital). La question est donc de savoir pourquoi on n'en retrouve pas la trace dans les données macroéconomiques de productivité. Trois types de réponses sont apportés :

- Les statistiques mesurent mal la valeur ajoutée dans une économie de plus en plus immatérielle et innovante.
- Les temps de diffusion, apprentissage et généralisation des innovations technologiques sont longs et les effets de ces innovations sur la productivité tardent à apparaître.
- Les institutions empêchent que les innovations technologiques se généralisent à l'ensemble de l'économie en freinant la destruction créatrice et la réallocation de facteurs de production vers les entreprises les plus innovantes.

Les deux dernières réponses sont en partie liées car les temps de diffusion et de généralisation sont déterminés par les institutions qui encadrent la production, la transmission des innovations et la concurrence sur les marchés. Nous les traiterons ensemble dans un premier point et nous aborderons la question de la mesure dans la dernière partie qui tentera d'introduire la question du « conflit » d'usage et de sens au cœur des problématiques économiques actuelles.

La saine destruction-créatrice empêchée ?

En France, des économistes comme Philippe Aghion ou encore Gilbert Cette ont proposé une analyse de la capacité de l'économie française à s'adapter rapidement aux « inévitables » innovations technologiques. Ces analyses s'appuient sur une lecture de la pensée de Joseph Schumpeter pour qui « *Le capitalisme constitue par nature, un type ou une méthode de transformation économique, et non seulement il n'est jamais stationnaire, mais il ne pourrait le devenir. Ce processus de destruction créatrice constitue la donnée fondamentale du capitalisme : c'est en elle que consiste en dernière analyse le capitalisme, et toute entreprise capitaliste doit bon gré mal gré s'y adapter.* ».

En France, ce modèle a inspiré un certain nombre de travaux microéconomiques qui cherchent à mesurer ce processus de destruction-création. G. Cette, S. Corde et R. Lecat[1] mobilisent des données microéconomiques d'entreprises afin de démontrer que les entreprises les plus performantes ont des gains de productivités importants. Ils concluent que le progrès technique est toujours présent, mais que cette super productivité ne peut se généraliser, car les marchés ne sont pas assez flexibles, bloquant ainsi les réallocations nécessaires des facteurs de production vers les secteurs les plus innovants. Cette mauvaise réallocation est entretenue par la faiblesse des taux d'intérêt réels qui permettrait la survie d'entreprises peu performantes et obsolètes.

Plus généralement, la capacité intrinsèque les innovations à produire une nouvelle valeur ajoutée n'est jamais mise en cause. La question posée est toujours celle de la capacité des institutions à mesurer, inciter, généraliser les innovations technologiques. La France se caractériserait par une difficulté à généraliser les effets des innovations technologiques à l'ensemble des entreprises et donc de l'économie. Les institutions qui encadrent les marchés seraient trop rigides créant ainsi des « trappes à stagnation » lorsqu'elles sont accompagnées de politiques monétaires trop accommodantes qui réduisent l'élimination nécessaire des investissements les moins rentables[2]. Des réformes dites « structurelles », visant à accroître la concurrence et la flexibilité sur le marché des biens et services et sur le marché du travail, doivent donc être menées en complémentarité avec des politiques monétaires contra-cycliques (taux d'intérêt faibles en période de récession et élevés en période d'expansion).

Lost in quality

Pour la majorité des économistes, les effets des innovations numériques actuelles sont encore à venir ou sont déjà là, mais nous ne les mesurons pas bien. La mauvaise mesure des gains de productivité se fonde sur l'idée que les innovations numériques améliorent la qualité des marchandises.

Théoriquement, la mesure de la productivité et de la croissance repose sur la croissance de la production en volume c'est-à-dire hors inflation. Le problème est que la comptabilité nationale ne peut observer que les valeurs ajoutées nominales auxquelles il faut donc retrancher une estimation de l'inflation. Mais cette inflation est-elle bien mesurée ? Pour que la mesure de l'inflation soit correcte, il faudrait qu'elle ne mesure que l'augmentation des prix des marchandises à qualité égale. Or, avec les innovations technologiques, les marchandises changent sans cesse. Une série de travaux d'économistes cherchent donc à mieux mesurer quantitativement cette augmentation de la qualité. Mais, ces travaux sont finalement peu robustes, car les mesures de la qualité sont très sensibles aux choix arbitraires des paramètres du modèle. Ainsi, le travail de P. Aghion et alii[3] estime que la croissance serait sous-évaluée de 0,6 % par an entre 2006 et 2013. Mais, il repose sur des choix arbitraires des paramètres centraux du modèle de destruction créatrice, comme le taux de substitution des produits ou le temps moyen de transformation de l'innovation en part de marché[4].

Quelle est la valeur économique des innovations ?

Cette question de la mesure de la qualité des innovations n'est pas seulement une question de statisticiens, elle relève d'un débat central en économie : la question de la valeur économique et de son rapport avec les prix des marchandises. Pour les économistes néoclassiques, les prix sont simplement issus de la confrontation des utilités individuelles des offreurs et des demandeurs sur le marché. La valeur est donc fondamentalement déterminée par l'utilité individuelle des marchandises. Contre cette conception jugée individualiste et subjectiviste de la formation de la valeur économique, la pensée marxiste sépare de manière incommensurable la valeur d'échange liée aux rapports sociaux de production et la valeur d'usage, simple expression des « préférences individuelles » des consommateurs. Cette séparation entre valeur d'échange et valeur d'usage représente un garde-fou contre les dérives individualistes de la pensée économique néoclassique. Il n'est donc pas possible de quantifier scientifiquement et *a priori* la qualité des marchandises innovantes, car elle est liée à l'usage des marchandises. Et cette valeur d'usage est non mesurable. Dans une économie capitaliste, seuls des processus sociaux institués comme le marché et sa concurrence peuvent conduire à valider socialement une innovation et à la transformer en valeur ajoutée supplémentaire. Fondamentalement, les prix sur les marchés sont des prix « sociaux » c'est-à-dire qu'ils sont déterminés par les rapports de forces au sein des rapports de production capitaliste.

Le ralentissement de la productivité : symptôme du conflit entre usage et valeur économique

Mais cette détermination sociale des prix n'est pas sans rapport avec les usages possibles des marchandises.

La grande limite des analyses économiques du ralentissement des gains de productivité est qu'elles tentent d'expliquer ce phénomène économique par d'autres phénomènes économiques comme la faible réallocation des facteurs de production.

Une innovation technologique peut se transformer en valeur économique et en productivité non pas parce que des individus isolés la trouvent utile, mais parce qu'elle a une signification sociale[5] qui justement conduisent des individus à la trouver utile. Cette signification sociale, qui imprègne nos façons de consommer, n'est pas sans rapport avec les conditions sociales et écologiques dans lesquelles nous vivons. Cette signification sociale que nous donnons à nos besoins est produite dans et par le capitalisme.

Ainsi, les innovations ne sont pas intrinsèquement utiles, elles sont utiles car elles ont une signification sociale : celle de permettre de faire plus avec moins. Or cette signification sociale rencontre depuis trois décennies de plus en plus de limites anthropologiques écologiques.

Le ralentissement des gains de productivité peut donc être interprété comme un conflit de plus en plus important entre la manière dont nous *pouvons* et *souhaitons* subvenir concrètement à nos besoins sociaux et la production délirante d'innovations technologiques censées y répondre.

Prenons un exemple, celui de Deliveroo. Cette plateforme technologique propose un service de livraison de repas préparés dans des restaurants locaux. Son innovation est fondée sur une technologie algorithmique qui trouve le livreur le plus efficace pour le restaurant qui vous convient le mieux. Ce service technologique est facturé 30 % du chiffre d'affaires livré pour les restaurants et 2,5 euros la livraison pour les clients. Il s'appuie sur l'exploitation d'une myriade de travailleurs à vélo. La valeur économique nouvelle de ce service est donc ici extrêmement faible puisqu'elle correspond aux 2,5 euros que paye le client en plus pour se faire livrer plutôt que d'aller au restaurant. Deliveroo puise donc l'essentiel de sa valeur sur le siphonnage de la valeur économique des restaurateurs et l'exploitation nouvelle des livreurs. Cette innovation algorithmique bute sur la limite des besoins sociaux réels : nous ne pouvons pas manger indéfiniment et notre budget alimentation est limité par la répartition macroéconomique des revenus. Plus généralement, les limites de la productivité sont anthropologiques et écologiques.

La première est anthropologique. Elle est d'abord liée à la finitude de nos besoins matériels. Les premiers signes apparaissent dès les années 1960 avec la saturation de la consommation des ménages en biens industriels et matériels. Et l'économie des services bute sur la même limite car, pour être consommés, les services demandent du temps, un temps humain fatalement limité. Plus fondamentalement, la productivité accrue génère de plus en plus d'espaces de contre-productivité. Par exemple, pour mettre en place un transport plus rapide comme une ligne TGV, plus onéreuse, une partie de la population doit subir des contraintes de territoire et d'accès. Nous pouvons parier que la mise en place des voitures autonomes se fera en augmentant les contraintes de circulation des piétons. Pour reprendre I. Illich, à partir d'un certain seuil de productivité, les technologies viennent corrompre le milieu social par un contrôle social accru, dont les coûts économiques et sociaux augmentent plus vite que la nouvelle valeur économique produite.

La deuxième limite est écologique. La croissance et la productivité sont déterminées par la quantité d'énergie consommée. Nous sommes liés définitivement à la Terre sans pouvoir atteindre un arrachement complet vis-à-vis de la Nature. Les courbes de croissance sont intimement liées à celles de la consommation d'énergie. Et l'accès à ces ressources est plus onéreux et incertain. La baisse des gains de la productivité du travail n'est donc pas une mauvaise nouvelle dont il s'agirait de dépasser les limites. Elle signifie plutôt des conflits de sens entre les productions incessantes de marchandises innovantes qui individualisent toujours plus nos besoins et les besoins sociaux construits par la société, mais toujours étayés par les limites anthropologiques et écologiques.

(*) Billet inspiré de M Bruyère (2018) « L'insoutenable productivité du travail » Ed Bord de l'eau.

[1] G. Cette, S. Corde et R. Lecat (2017) « Stagnation de la productivité en France : héritage de la crise ou ralentissement structurel ? », *Économie et statistique* n°494.

[2] P. Aghion et C. Antonin (2017) « Progrès technique et croissance depuis la crise », *Revue de l'OFCE*, 153.

[3] P. Aghion, A. Bergeaud, T. Boppart, P. J. Klenow, H. Li, (2017) « Missing Growth from Creative Destruction », *NBER Working Paper* No. w24023.

[4] M. Husson (2017) « Economie-débat. Monsieur Philippe Aghion bouleverse la croissance » *Revue A l'encontre*, 27 mai.

[5] C. Castoriadis (1975) *L'institution imaginaire de la société*, Seuil.

Mots-clés : [Productivité](#) | [Théorie économique](#)

PASSIONNÉS, DÉTRACTEURS, PARTAGÉS

05/05/2018

2

[Gilles Finchelstein](#), [Brice Teinturier](#)

Sur Emmanuel Macron, les Français sont-ils passionnés, détracteurs ou partagés ? Gilles Finchelstein et Brice Teinturier analysent le rapport des Français à leur président à partir des résultats de l'enquête « [Bilan d'un an de présidence d'Emmanuel Macron](#) » réalisée pour Ipsos, *Le Monde*, le Cevipof et la Fondation.

Dans leur rapport à Emmanuel Macron, les Français peuvent être classés en trois catégories de poids inégal. Il y a 33 % de « passionnés ». Il y a 39 % de « détracteurs ». Il y a 28 % de « partagés ». Au-delà de leur poids respectif, ce sont les profils très différents de ces catégories qui sont intéressants.

Les « passionnés » apprécient « à la fois son action et sa personnalité ». Qui sont ces supporters enthousiastes – et, il faut le souligner, plus nombreux que les électeurs du premier tour du candidat Macron ? Démographiquement, ils sont plutôt âgés (37 % chez les plus de 65 ans contre 33 % en moyenne). Sociologiquement, ils sont nettement plus aisés – cadres supérieurs (42 %), gagnants plus de 6 000 euros (48 %) – et nettement plus diplômés (40 % des Bac +4 ou plus contre 25 % seulement des sans diplôme). Géographiquement, on les trouve davantage dans les Pays de la Loire (35 %) ou la Bretagne (36 %) mais à peine plus dans les grandes villes que dans le rural (2 points de différence seulement). Électoralement, ce sont ceux qui ont évidemment voté pour Macron mais ils se recrutent aussi beaucoup (42 %) chez les électeurs de Fillon et même, de manière non anecdotique, chez les électeurs de Le Pen (16 %), de Hamon (16 %) et de Mélenchon (13 %). Ce qui séduit les « passionnés », plus encore que la moyenne des Français ? Dans l'action, la réforme de la SNCF (+22 points que la moyenne) et du code du travail (+11 points). Dans l'image, la présidentialité, l'efficacité, la bonne image portée de la France à l'étranger, l'honnêteté et la sympathie. En face d'eux, il y a les « détracteurs » – ce sont les opposants, un peu plus nombreux et tout aussi déterminés, qui rejettent « à la fois son action et sa personnalité ». Leur profil est simple : c'est, de manière fascinante, le symétrique rigoureusement inversé des supporters : plutôt jeune (42 % des 18-24 ans contre 39 % en moyenne) ou âgé de 50 à 64 ans (42 %), employé ou ouvrier (44 % et 45 %), habitant la Franche-Comté (47 %) et l'Auvergne (47 %, avec un effet Wauquiez évident), peu diplômé (46 % des sans diplôme), doté de revenus parmi les plus modestes (51 % de ceux dont le foyer gagne moins de 1250 euros et 43 % de ceux qui gagnent entre 1500 et 2000 euros), électeurs de Mélenchon (58 %), de Hamon (50 %) et de Le Pen (58 %). Ce qu'ils rejettent, davantage que la moyenne des Français ? Dans l'action, la hausse de la CSG mais, plus significativement, la réforme du code du travail (+11 points) et de la SNCF (+7 points). Dans l'image, tout particulièrement, le reproche d'être peu sympathique, d'une forme de mépris et la faible capacité à comprendre les problèmes des gens – en un mot, une distance de classe.

Entre les passionnés et les détracteurs, il y a les « partagés » – ces 28 % de Français dichotomiques en ce qu'ils se divisent eux-mêmes en deux sous-catégories.

Il y a, d'un côté, ceux qui apprécient « sa personnalité mais pas son action ». Ils pèsent 18 %. Ce qu'ils apprécient tout particulièrement, c'est la bonne image de la France portée à l'étranger (+10 points par rapport à la moyenne), la modernité (+9 points), la présidentialité (+8 points) et l'énergie (+8 points). Ces dimensions personnelles, vectrices de fierté, viennent atténuer une action politique jugée négativement. Et elles permettent d'agréger sur un spectre large – même si c'est surtout la gauche qui est davantage concernée : aux alentours du quart des électeurs de Mélenchon et de Hamon et aux alentours de 15 % des électeurs de Fillon et de Le Pen se situent dans cette catégorie.

Il y a, d'un autre côté et à l'inverse, ceux qui apprécient « son action mais pas sa personnalité ». Ils pèsent 10 %. Ils se recrutent pour leur part davantage à droite – comme en témoigne leur positionnement sur une échelle gauche-droite. Ils apprécient de ce fait plus significativement que la moyenne la réforme de la SNCF (+15 points) mais, aussi, un contrôle accru des chômeurs (+9 points) et l'évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (+7 points). Ils n'aiment pas la personne de Macron, mais reconnaissent et apprécient plus que la moyenne sa capacité à vouloir changer les choses, la bonne image de la France portée à l'étranger et une manière différente de faire de la politique.

En définitive, trois enseignements peuvent être tirés.

Le premier concerne le positionnement du président de la République et la forte séduction exercée sur les électeurs de François Fillon – entre les 42 % de « passionnés » et les 31 % de « partagés », ce ne sont que 27 % des électeurs de l'ancien Premier ministre qui se classent dans les « détracteurs » – c'est dire l'étroitesse de la cible visée par Laurent Wauquiez.

Le deuxième concerne le jeu de l'action politique et de l'image personnelle du président de la République. 43 % des Français apprécient l'action d'Emmanuel Macron, 57 % ne l'apprécient pas. 51 % apprécient sa personnalité, 49 % ne l'apprécient pas. C'est donc plus l'action du président qui divise et sa personnalité qui rassemble.

Le troisième explique le succès relatif, un an après, de la martingale présidentielle : au-delà du premier cercle de supporters – qu'il a élargi –, il a réussi à conserver dans un second cercle des électeurs de gauche qui apprécient sa personnalité et des électeurs de droite qui approuvent son action. Pour l'instant !

Le déséquilibre idéologique

05/05/2018

1

[Gilles Finchelstein](#)

Plus à droite ? Plus à gauche ? Où les Français placent-ils leur président sur le traditionnel axe droite-gauche ? Gilles Finchelstein, directeur général de la Fondation, analyse sous cet angle les résultats de l'enquête « [Bilan d'un an de présidence d'Emmanuel Macron](#) » pour Ipsos, *Le Monde*, le Cevipof et la Fondation, dans la continuité d'[un précédent décryptage](#) de l'auto-positionnement des citoyens.

6,7. Telle est la réponse que les Français ont apportée, en moyenne, à une question simple : « sur une échelle de 0 (très à gauche) à 10 (très à droite), où classeriez-vous Emmanuel Macron ? ». Ce chiffre est le signe d'un déséquilibre idéologique.

Déséquilibre d'abord *par rapport à lui-même*. En mars 2017, les Français le positionnaient presque parfaitement au centre, à 5,2 – et ce positionnement central était une des clés de son succès face à la polarisation extrême des deux candidats des partis de gouvernement. En novembre 2017, premier glissement vers la droite, de 5,2 à 6. Aujourd'hui, deuxième glissement substantiel, de 6 à 6,7. Du candidat au président, la rapidité et l'ampleur de l'évolution sont sans précédent.

Déséquilibre ensuite *par rapport à son socle électoral*. Les électeurs qui ont voté pour Emmanuel Macron au premier tour de l'élection présidentielle se positionnent à 5,1 et les sympathisants de LREM à 5,7 – les uns et les autres nettement plus à gauche que le président.

Déséquilibre enfin même *par rapport à l'ensemble des Français*. La société française est certes en voie de « droitisation » – révélée notamment par l'évolution de l'auto-positionnement idéologique des Français. Mais ils ne se situent malgré tout qu'à 5,6. Ainsi, par rapport à la moyenne des Français, le candidat Macron était un peu plus à gauche quand le président Macron est clairement plus à droite.

Comment peut-on, à la lecture de cette enquête, comprendre la droitisation du positionnement idéologique du président de la République ? Par un double déséquilibre politique.

Le premier est social. Il y avait promesse de « plus d'efficacité » et « plus de justice ». Il y a perception – massive – d'un déficit social. Chez l'ensemble des Français, 70 % à 80 % jugent négativement l'action engagée pour « l'amélioration du pouvoir d'achat », « la réduction des inégalités sociales » ou « l'amélioration du système de santé ». Et il en est de même, de 52 % à 61 %, chez les électeurs qui ont voté pour Emmanuel Macron au premier tour de l'élection présidentielle. Ainsi donc, logiquement, moins de 10 % de Français estiment que les classes moyennes et les milieux populaires sont les bénéficiaires de l'action engagée. Le deuxième déséquilibre est démocratique. Il y avait promesse de « plus de décision » et « plus d'écoute ». Il y a perception – large – d'un excès d'autoritarisme. Les Français reconnaissent, et approuvent, la volonté réformatrice du président de la République. Mais, outre qu'ils s'interrogent sur le rythme soutenu des réformes, ils sont 55 % à reprocher un mode de gouvernement « trop autoritaire » – sentiment d'autant plus partagé qu'ils se positionnent à gauche ou au centre de l'échiquier politique.

« Ciel bleu. Nuages en formation ». Voilà, résumé d'une formule météorologique, l'état de l'opinion un an après l'élection d'Emmanuel Macron. Le plus gros de ces nuages prend la forme d'un chiffre dont tout découle : 6,7.

LES RICHES ET LEURS PRÉSIDENTS

05/05/2018 4' [Chloé Morin](#)

Comment les Français les plus favorisés perçoivent-ils l'action et l'image de leur président actuel, comparativement à ses prédécesseurs ? Chloé Morin, directrice de l'Observatoire de l'opinion de la Fondation Jean-Jaurès, analyse sous cet angle les résultats de l'enquête « [Bilan d'un an de présidence d'Emmanuel Macron](#) » menée par Ipsos, la Fondation Jean-Jaurès, *Le Monde* et le Cevipof.

François Hollande a récemment créé la polémique en qualifiant Emmanuel Macron de « président des très riches ». Une polémique relancée par le président lui-même, avec l'annonce, dans le journal *Forbes*, de la suppression prochaine de « l'exit tax ». L'occasion de se demander dans quelle mesure nous pouvons considérer que l'appréciation de la politique d'Emmanuel Macron reflète un clivage de classes.

La [dernière vague de l'étude Ipsos](#) pour la Fondation Jean-Jaurès, *Le Monde* et le Cevipof permet d'apporter un début de réponse : alors que 15 % des personnes gagnant moins de 1250 euros par mois se déclarent satisfaits de l'action du président de la République – et 20 % des personnes gagnant de 1500 à 2500 euros –, les taux de satisfaction s'élevaient à 30 % chez les personnes gagnant 3500 à 5999 euros et atteignent même 38 % chez les personnes gagnant plus de 6000 euros. Le niveau de diplôme s'avère également discriminant, bien que dans une moindre mesure, puisque 15 % des non diplômés se déclarent satisfaits de l'action du président, contre 20 % des bac +2/+3 et 25 % des bac+4 et diplômés de grandes écoles. En revanche, il est intéressant de noter qu'il existe relativement peu de différences dans l'appréciation de la politique présidentielle selon que l'on détient ou non un patrimoine immobilier : 21 % des propriétaires sans emprunt immobilier sont satisfaits du président, contre 17 % des locataires du secteur privé, et 15 % des locataires du parc HLM.

De la même manière, le regard porté sur le bilan présidentiel au bout d'un an est très contrasté selon le revenu des personnes interrogées, mais l'est un peu moins si l'on regarde le niveau de diplômes ou la détention de son logement ou non. Ainsi, 35 % des personnes gagnant moins de 1250 euros et 41 % de ceux qui gagnent entre 1500 et 2500 euros jugent le bilan positif, contre 53 % des personnes gagnant plus de 3500 euros et même 63 % de celles qui gagnent plus de 6000 euros. 36 % des sans diplômes jugent le bilan positif, contre 54 % des titulaires d'un master ou diplômés de grandes écoles. Enfin, si 47 % des propriétaires jugent son bilan positif, 40 % des locataires (dont 36 % des locataires du parc HLM) partagent cette opinion.

Emmanuel Macron apparaît donc, de ce point de vue, comme le président de ceux qui se situent dans le haut de l'échelle des revenus. Mais son prédécesseur a sans doute choisi de porter le fer sur la question des « très riches » et de la répartition des richesses pour une autre raison, plus politique et stratégique. Il s'agit pour lui – et pour la gauche dans son ensemble, car nous avons constaté que Jean-Luc Mélenchon et Olivier Faure n'ont pas tardé à réagir à l'annonce de la suppression de l'*exit tax* – de mettre sur la table un débat, celui de la répartition des richesses et du partage des efforts, propice à un affrontement gauche-droite.

Rappelons au passage que, dès 2009, Olivier Schwartz soulignait que, plutôt que de parler d'une simple fracture entre riches et pauvres, nos représentations collectives se traduisaient par une « tripartition de la conscience sociale » : au-delà de la dénonciation de la « sécession des riches » mise en évidence par Jérôme Fourquet dans [une note récente](#) de la Fondation Jean-Jaurès, une grande partie de la population dénonce aussi les « profiteurs du bas ». C'est dans cette grille de lecture que s'insèrent les débats actuels.

Or, comme le démontrait une récente étude Ipsos pour France Télévisions, la dénonciation de « l'assistanat » reste majoritaire – bien qu'en recul depuis un an – dans notre société, tout comme le regard porté sur les « riches » est sévère. En outre, il apparaît que l'organisation de la solidarité et de la répartition des richesses est une des questions politiques qui a le mérite de faire encore l'objet d'un clivage droite-gauche important.

Si l'idée que « les inégalités en matière de richesse en France sont excessives » fait l'unanimité dans la société française, on voit s'affronter deux rapports à la richesse et à la solidarité qui dépendent moins de la place des individus dans l'échelle sociale que de leur situation sur l'échelle droite-gauche. Face à une gauche qui juge majoritairement que le gouvernement en fait trop sur le sujet des contrôles des chômeurs et que les fraudeurs sont extrêmement minoritaires (70 % des sympathisants de La France insoumise, et 52 % de ceux du Parti socialiste), les sympathisants La République en marche (84 %), Les Républicains (80 %) et Front national (77 %) approuvent le contrôle des chômeurs de manière écrasante. Face à une gauche presque unanime à déplorer le manque de solidarité envers les gens qui en ont besoin (60 % au PS, 78 % chez LFI), on trouve un bloc, comprenant les sympathisants LREM, qui estime que l'assistanat progresse dans la société (69 % des sympathisants LREM, 85 % des LR, et 74 % au FN). Alors que l'immense majorité des sympathisants de gauche estime que « les riches ne participent pas assez à la solidarité nationale » (93 % des sympathisants LFI, et 86 % au PS), les sympathisants LREM et LR sont plus partagés. Ils considèrent en outre (à 64 % chez LREM et 59 % chez LR) que « plus il y a de riches, plus cela profite à l'ensemble de la société », et que « en France, on jalouse trop les riches » (83 % chez LREM et 75 % chez LR), opinions tout à fait marginales chez les sympathisants de gauche.

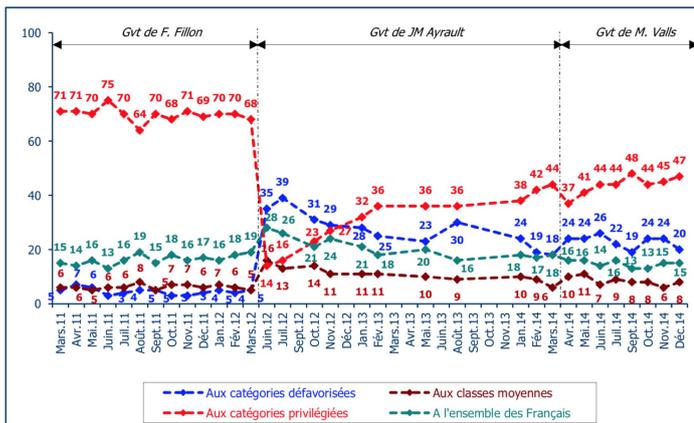
Sur l'ensemble de ces questions, il est intéressant de noter qu'à l'instar du regard porté sur l'action présidentielle, le revenu des personnes interrogées semble avoir beaucoup plus d'influence sur leurs opinions que leur profession, leur âge, ou encore leur niveau de diplôme. Ainsi, quand les deux tiers des personnes gagnant moins de 1200 euros jugent qu'il n'y a pas assez de solidarité envers ceux qui en ont besoin, ce n'est le cas que d'une minorité des personnes qui gagnent à peine plus (1200 à 2000 euros – 43 %), et plus des deux tiers des personnes gagnant plus de 3000 euros pensent à l'inverse qu'on « évolue vers trop d'assistanat ». Cette polarisation des opinions en fonction des revenus existe également sur la question du « contrôle » des chômeurs : quand 53 % des personnes gagnant moins de 1200 euros jugent que le gouvernement en fait trop sur le sujet, car les fraudeurs sont extrêmement minoritaires, 70 % des personnes gagnant à peine plus (1200 à 2000 euros) jugent à l'inverse que le gouvernement a raison de vouloir renforcer les contrôles des chômeurs. Une opinion qui atteint 75 % chez les personnes gagnant plus de 3000 euros.

Emmanuel Macron semble déterminé à faire fi des perceptions sur l'injustice de la politique menée (71 % jugent sa politique injuste, selon un sondage BVA pour la Fondation Jean-Jaurès) et sur son biais pro-riches (voir à ce sujet [notre analyse](#) sur la perception du budget, le 9 octobre 2017), en annonçant la suppression de « l'*exit tax* » – une taxe visant à freiner l'exil fiscal, instaurée par un Nicolas Sarkozy lorsqu'il en vint justement à souhaiter se défaire de son étiquette de « président des riches ».

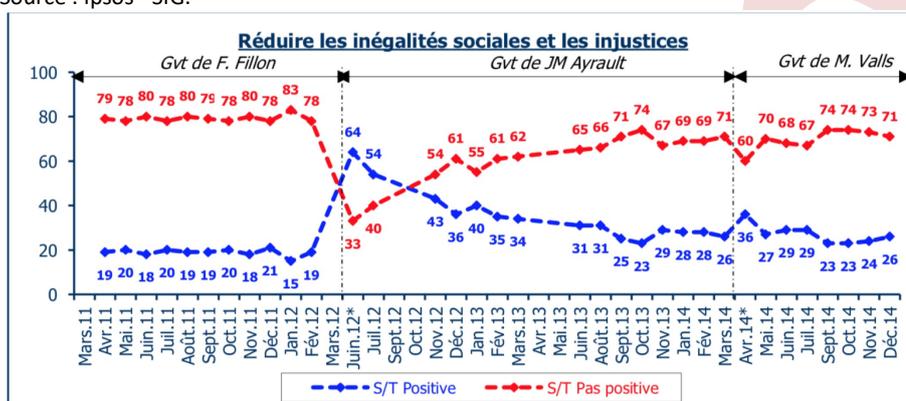
Pour autant, François Hollande est-il si bien placé que cela pour lui donner des leçons ? La plongée dans l'historique des sondages des quinquennats précédents est à ce titre très instructive : François Hollande a bien su marquer une rupture en matière de justice, du moins au début de son quinquennat. En effet, la politique menée par le gouvernement sous Nicolas Sarkozy, durant les dernières années de son quinquennat, était perçue de manière écrasante comme bénéficiant avant tout aux plus riches. Entre 70 et 80 % des Français partageaient ce jugement – jugement qu'aucune « *exit tax* » ou autre mesure visant à réguler la finance, n'a jamais réussi à modifier. À l'opposé, moins de 5 % des Français jugeaient cette politique comme bénéfique aux plus défavorisés.

L'élection de François Hollande, à la suite de ses désormais célèbres propos « j'aime pas les riches » et « mon ennemi, c'est la finance », a introduit une véritable rupture dans les représentations : durant les deux premiers mois suivant son élection, la part des Français jugeant que son action bénéficiait aux plus défavorisés a bondi de 5 à 39 %, alors que la proportion jugeant qu'il favorisait avant tout les plus riches a chuté de plus de 60 points, à 14 %. Pour autant, l'idée que cette politique allait bénéficier aux « classes moyennes », auxquelles s'identifient l'immense majorité de nos concitoyens, n'a pas énormément progressé : de 15 à 20 % sous Nicolas Sarkozy, elle a brièvement passé la barre des 25 % au début du mandat de son successeur, pour retomber assez rapidement à moins d'un Français sur cinq. En outre, si François Hollande a toujours maintenu une proportion de personnes jugeant que sa politique bénéficiait aux plus défavorisés supérieure à ce qu'avait connu Nicolas Sarkozy, cette proportion n'a cessé de décliner (de 39 % à 17 % en fin de quinquennat). En parallèle, l'idée que la politique du PS bénéficiait avant tout aux plus privilégiés n'a cessé de progresser – de 16 % à 51 %. Si ces niveaux sont loin des 70 à 80 % connus sous Nicolas Sarkozy, ou même des 67 % atteints par Emmanuel Macron (sondage Elabe, réalisé en avril 2018), nous constatons donc que même François Hollande, avec son souci des symboles de justice sociale, n'a pas totalement réussi à échapper à l'idée que la politique menée était injuste. D'ailleurs, le jugement porté par les Français sur son action visant à réduire les inégalités sociales et les injustices, qui était majoritairement favorable juste après son élection (jusqu'à 64 % de jugements favorables), a suivi la même tendance. En fin de quinquennat, 79 % des Français avaient donc un jugement négatif sur l'action menée pour réduire les inégalités... soit la même proportion que sous Nicolas Sarkozy. En la matière, Emmanuel Macron ne fait guère mieux, puisque 78 % des Français jugent que son action depuis un an pour réduire les inégalités sociales est allée « dans le mauvais sens ». Un score qui atteint jusqu'à 85 % chez les personnes gagnant moins de 1250 euros. Les électeurs de premier tour d'Emmanuel Macron eux-mêmes ne sont que 39 % à considérer que son action pour réduire les inégalités est allée dans le bon sens depuis un an (Ipsos, mai 2018).

Pour conclure, il apparaît que malgré des politiques économiques et sociales bien différentes, aucun des trois derniers présidents n'a réussi à s'affranchir complètement de la grille de lecture décrite par Olivier Schwartz, et donner le sentiment d'œuvrer pour la « classe moyenne ». Mais à ce stade, malgré le « ras-le-bol fiscal » qui a considérablement plombé son quinquennat, François Hollande apparaît comme le président perçu comme le moins injuste, ou du moins, le moins favorable aux plus riches.



Source : Ipsos - SIG.



L'histoire mouvementée du néolibéralisme

Serge Audier ([Profil auteur](#)) Mai-juin 2016

Le néolibéralisme est un mouvement divisé, mais il a au moins deux invariants : la défense de l'économie de marché et la réduction du périmètre d'intervention de l'État.

« Néolibéralisme » est l'une de ces étiquettes trompeusement transparentes. En apparence, tout est pourtant si simple avec ce petit « néo » indiquant une nouveauté par rapport au libéralisme classique. En gros, le libéralisme serait une doctrine qui, depuis le 17^e siècle, veut promouvoir partout la liberté – droits fondamentaux, tolérance, libre marché – en bridant le pouvoir arbitraire de l'État. Par contraste, le néolibéralisme contemporain serait une forme d'extrémisme : centré sur la seule économie, attaché à promouvoir partout le libre marché et la concurrence, il serait porteur d'un antiétatisme beaucoup plus dogmatique. Pour les néolibéraux, l'État devrait être confiné à ses fonctions régaliennes ou bien à la construction d'une société et d'une économie mues par des logiques de marché. Sans doute y a-t-il du vrai dans cette vision, mais aussi certaines simplifications pour un courant complexe qui, comme les autres, a connu une histoire, des divisions et des bifurcations.

Le colloque Walter-Lippmann (1938)

La difficulté est renforcée par le fait que le mot « néolibéralisme » est aujourd'hui presque exclusivement utilisé par ses adversaires, et que son sens ne fut pas toujours identique au fil du temps. Sur un plan sociologique, il paraît certes évident que le colloque Walter-Lippmann, qui réunit à Paris durant l'été 1938 une nébuleuse de personnalités inquiètes par la disparition du libéralisme, constitue l'acte fondateur du courant néolibéral, posant les prémisses d'une organisation internationale. C'est alors que le mot « néolibéralisme » se diffuse. Le « néo » est alors à la mode : l'organisateur du colloque, l'universitaire Louis Rougier, pense sans doute à l'école philosophique du « néopositivisme » qu'il défend, mais aussi et surtout au « néosocialisme » français qui affichait sa volonté d'adapter la doctrine aux tendances de l'époque. Toute la question est de savoir en quel sens la « révision » du libéralisme est alors conçue.

L. Rougier avait été séduit par l'essai de l'éditorialiste américain Walter Lippmann intitulé *The Good Society*. Cet ouvrage d'un ancien « progressiste » devenu critique du New Deal, délivrait un message complexe : s'il rendait hommage à la critique du dirigisme par des libéraux intransigeants comme Ludwig von Mises, il défendait aussi John Maynard Keynes, proche ami de W. Lippmann, « qui a tant fait pour démontrer aux peuples libres que l'économie moderne peut être régulée sans dictature ». Afin de rénover le libéralisme, W. Lippmann jugeait qu'il fallait répudier le « laisser-faire », les dogmes de la propriété privée absolue ou l'inhumanité sociale des « vieux » libéraux, tout en évitant le dirigisme et le collectivisme. Combinant une apologie de l'économie concurrentielle régulée par la loi avec un « agenda du libéralisme » comprenant de fortes taxes sur les successions et un impôt progressif, le propos était assez ambigu pour séduire un large public, mais ce sont surtout les libéraux qui s'en emparèrent. Le colloque Lippmann lui-même aboutit à une déclaration commune qui ajoutait à la défense du marché concurrentiel une justification de dépenses publiques en matière de sécurité sociale, de recherche scientifique ou de défense militaire, financées par l'impôt dans un budget transparent et en équilibre.

Deux écoles proches mais distinctes : Allemands et Autrichiens

Pour autant, tous les membres réunis à Paris n'étaient pas d'accord sur tout, y compris sur l'étiquette « néolibéralisme ». Si ce colloque est tellement important, c'est précisément parce qu'il permet aussi de cartographier certaines des forces déjà en présence qui pèseront ensuite. On trouve ainsi deux figures clés du libéralisme allemand, Alexander Rüstow et Wilhelm Röpke. À strictement parler, ni l'un ni l'autre n'étaient des « ordolibéraux », c'est-à-dire des membres de l'école de Fribourg : dès les années 1930, autour de Walter Eucken, les ordolibéraux – restés en Allemagne, alors que leurs confrères avaient fui le nazisme – s'étaient efforcés de réinventer un libéralisme qui rompe avec les dogmes du laisser-faire. Leur idée était que le marché, laissé à lui-même, engendre des monopoles et une pression croissante de forces privées – patronales et syndicales – sur l'État. Il fallait donc constitutionnaliser les politiques d'une concurrence économique censée profiter au plus grand nombre. Sur bien des points, A. Rüstow – qui prônait un État fort – et W. Röpke partageaient les idées de l'école de Fribourg, mais leur libéralisme était moins juridique. Admirateur de Frédéric Le Play, un sociologue conservateur, W. Röpke souligne que l'économie concurrentielle n'est viable qu'à la condition d'être encadrée par tout un environnement social, moral et naturel « sain », avec une forte proportion d'artisans et de paysan, le tout nourri d'une profonde foi religieuse. Quant à A. Rüstow, ancien socialiste, il défend déjà, bien seul, son idée d'une taxe confiscatoire sur les héritages, en sorte que chaque génération commencerait quasiment sur un pied d'égalité. Lors du colloque Lippmann, une controverse l'opposera à l'Autrichien Ludwig Mises, qu'il traitera de « paléolibéral » en privé. L. Mises était quant à lui exaspéré par les apologues de la vie paysanne chez son collègue allemand, déplorant son « romantisme » et se livrant à son exercice préféré : l'apologie du capitalisme du 19e siècle. Tandis que A. Rüstow et W. Röpke, aussi bien que W. Lippmann, jugeaient qu'il fallait sauver le libéralisme en faisant un bilan critique du « capitalisme historique », L. Mises pensait l'inverse. Il se voulait l'intransigeant porte-drapeau de l'école autrichienne, dont l'un des fondateurs avait été Carl Menger. Cette école se caractérisait notamment par sa théorie subjective de la valeur – liée aux préférences des individus, et non à ses qualités intrinsèques – et par son individualisme méthodologique, c'est-à-dire l'idée que seuls les individus pensent et agissent, et non pas les entités collectives. Sur le plan programmatique, l'économiste en exil célébrait la tradition libérale. Dans son ouvrage de 1928, *Liberalismus*, il avait prôné un retour au libéralisme classique, ce qui pour lui signifiait le droit absolu de propriété privée, le libre-échange, la limitation drastique du rôle de l'État. Sur le plan épistémologique, il pensait cependant qu'il fallait donner une assise scientifique au libéralisme à partir de sa propre version de l'individualisme méthodologique et de l'utilitarisme, et non plus des « droits naturels ». Surtout, il déplorait que les libéraux du début du 20e siècle se soient trop rapprochés du socialisme sous l'influence de John Stuart Mill. Or, le socialisme était pour lui une aberration, dangereuse pour la liberté et catastrophique au plan économique : faute du système des prix d'une économie de marché, il était impuissant à produire le moindre calcul économique sérieux.

Des échos de *Liberalismus* se retrouveront chez un autre Autrichien du colloque Lippmann, son ami Friedrich Hayek, surtout dans son célèbre ouvrage de 1942 *La Route de la servitude*, qui déplorera que les Anglais aient oublié les « classiques » du libéralisme, y compris ceux de l'école de Manchester, apôtres du libre-échange. Cependant, dès les années 1930, F. Hayek se montra plus soucieux d'une rénovation de la doctrine libérale, tant au plan épistémologique que programmatique, nourrie d'une lecture singulière de C. Menger et d'Adam Smith. Un certain dogme rationaliste du laisser-faire était pour lui erroné, et il fallait renoncer à l'idée – chère aux néoclassiques – d'un équilibre général du marché. Au temps du colloque Lippmann, F. Hayek a déjà donné à la London School of Economics une conférence où s'affirme son originalité. Comme L. Mises, il pense que le calcul économique est voué à l'échec avec la planification, mais il fonde son antisocialisme sur une théorie novatrice selon laquelle la connaissance est toujours dispersée entre des millions d'individus. Ce qui signifie que nul ne peut totaliser celle-ci – singulièrement pas un État socialiste qui prétendrait diriger l'économie. Les mécanismes « spontanés » du marché, à condition d'être encadrés par des lois générales, sont la solution.

La Société du Mont-Pèlerin (1947)

La refondation du mouvement néolibéral en 1947, avec la création de la Société du Mont-Pèlerin près de Vevey (Suisse), marque une inflexion. Le contexte n'est plus celui de la menace fasciste et nazie, mais le péril communiste hante les esprits. Surtout, ce minuscule groupe de libéraux se désole de la montée des politiques économiques interventionnistes en Occident. Le maître d'œuvre est cette fois F. Hayek, auréolé du succès de *La Route de la servitude*, tandis que quelques protagonistes clés du colloque Lippmann s'éclipsent. Est-ce un hasard si très peu de membres de la Société du Mont-Pèlerin – sauf notamment A. Rüstow – défendent alors la notion de « néolibéralisme » ? Pour F. Hayek, qui ne goûte guère le mot, il faut retourner au libéralisme classique, tout en rénovant ses bases. À ses côtés, W. Röpke prône lui aussi un retour au libre marché, mais en insistant toujours sur les aspects moraux et religieux.

Les différences de sensibilité entre plusieurs groupes persistent, et même entre individus : alors que L. Mises tonne contre l'approche trop interventionniste des Allemands, F. Hayek manifeste davantage d'estime pour l'ordolibéralisme de W. Eucken, tout en maintenant ses spécificités. Mais la grande nouveauté de la Société du Mont-Pèlerin, c'est l'introduction d'un soutien patronal américain, avec la Foundation for Economic Education (FFE), puis anglais avec l'Institute for Economic Affairs (IEA), futur foyer de la révolution thatchérienne. Ces Américains-là, qui se disent « libertariens », prônent une ligne plus antiétatique, se méfient des Allemands, et souhaitent que la Société adopte une doctrine plus favorable aux monopoles. Surtout, les économistes de l'école de Chicago entrent en force avec la bénédiction de F. Hayek, même si celui-ci avait vu significativement sa candidature rejetée auprès de leur département d'économie. Le nouveau leader de l'école de Chicago sera Milton Friedman, qui lui imprimera une orientation plus « *free market* » par rapport aux années 1930-1940. Devenu aussi un vulgarisateur, M. Friedman ne cessera de célébrer les libéraux classiques, le mariage entre capitalisme et liberté. En revanche, son libéralisme est très éloigné du conservatisme sociologique d'A. Rüstow et W. Röpke, qu'il n'apprécie guère. Au début des années 1960, après des conflits de pouvoir – mais aussi de doctrine –, ces deux figures du colloque Lippmann claquent la porte de la Société du Mont-Pèlerin.

Années 1970 : Chicago supplante Vienne

Cependant, F. Hayek et surtout la Société ont évolué. Il est moins question que jamais d'une troisième voie, au sens des années 1930, mais bien de retour au libéralisme classique, fût-ce avec des outils rénovés. Sous l'influence de l'éphémère président de la Société, le juriste italien Bruno Leoni, disciple des Autrichiens et partisan d'un antiétatisme extrême, F. Hayek radicalise son libéralisme évolutionniste, affichant toujours plus de méfiance vis-à-vis de l'activité législative des parlements démocratiques. Son soutien à la dictature d'Augusto Pinochet au Chili en témoignera. Toutefois, s'il reçoit enfin une consécration avec le prix Nobel de 1974, il est alors supplanté par M. Friedman et son école, dont la scientificité apparente séduit. Les « Chicago Boys » conseilleront d'ailleurs aussi le régime de Pinochet, contribuant à la première expérience grandeur nature, concrétisée par une vague de privatisations, du programme dit néolibéral. C'est à ce moment-là que le mot ressurgit, et souvent dans la bouche de ses adversaires. Et si F. Hayek devient la référence de Margaret Thatcher et rencontre Ronald Reagan, ce sont là encore les économistes de Chicago qui s'imposent, tant dans les politiques concrètes que dans la discipline économique en pleine

transformation. Face à la « stagflation », mélange imprévu de stagnation et d'inflation, l'école de M. Friedman propose la thérapie du « monétarisme » – préconisant une augmentation continue et limitée de la masse monétaire – et une réduction drastique de l'intervention de l'État.

Raflant les prix Nobel, des figures de Chicago, comme Robert Lucas, veulent démontrer l'inanité des politiques économiques, tandis que Gary Becker applique à des domaines tels que le crime ou le mariage la logique utilitariste de l'*Homo œconomicus*.

Quant aux économistes de l'école de Virginie, James Buchanan et Gordon Tullock, ils transposent la grille économique à la politique, préconisant là aussi une réduction drastique du périmètre de l'État.

Or, durant cette période, le vieux F. Hayek dit tout le mal qu'il pense des principes de M. Friedman, à ses yeux aussi graves que ceux de la *Théorie générale* de J. Keynes. Il reproche à sa méthode « positive » de vouloir imiter les sciences de la nature, d'abuser des statistiques, de céder à une illusion quantitativiste, et de prôner une théorie selon laquelle peu importe l'irréalisme des hypothèses, si elles rendent compte des phénomènes. Et tandis que M. Friedman défend le rôle des banques centrales, F. Hayek prône une dénationalisation des monnaies. Des différences sensibles qui bien sûr n'empêcheront pas, entre F. Hayek et M. Friedman, comme entre leurs héritiers, convergences et combats communs.

Quatre façons d'être libéral

- **Le libéralisme individuel ou moral** désigne la tolérance face aux actions, aux mœurs et aux opinions d'autrui, dont on respecte l'indépendance et la liberté individuelle. Il promeut par exemple les droits des femmes, des minorités ethniques ou des homosexuels. C'est pourquoi, dans le monde anglo-saxon, il est plutôt associé à la gauche.

- **Le libéralisme politique** émerge en opposition à l'absolutisme des monarchies de droit divin. Il entend promouvoir la liberté individuelle de penser, croire, circuler, organiser sa vie à sa guise, du moment que la liberté collective n'est pas entravée. Il s'identifie rapidement à la démocratie. Il est représenté en France au 19^e siècle par des penseurs comme Benjamin Constant (1767-1830), François Guizot (1787-1874) ou Alexis de Tocqueville (1805-1859).

- **Le libéralisme économique** s'identifie au laisser-faire, au libre-échange, à la liberté d'entreprise et à la limitation stricte des interventions gouvernementales dans l'économie. Adam Smith (1723-1790), David Ricardo, (1772-1823), Jean-Baptiste Say (1767-1832), John Stuart Mill (1806-1873) font partie des figures fondatrices.

- **Dans les années 1980**, on voit ressurgir des « **néolibéraux** » bien plus radicaux, surtout aux États-Unis. Ce courant est représenté par Friedrich Hayek (1899-1992), Milton Friedman (né en 1912), ou encore les libertariens (James Buchanan, Robert Nozick, David Friedman...) qui radicalisent à l'extrême les conceptions libérales en prônant la privatisation quasi totale des services publics.

Héloïse Lhérité

Serge Audier

Docteur en philosophie, maître de conférences à l'université ParisIV, il est l'auteur de, entre autres, *Penser le « néolibéralisme »*. *Le moment néolibéral, Foucault et la crise du socialisme*, Le Bord de l'eau, 2015.

CAC 40 : les dividendes des actionnaires ont augmenté trois fois plus vite que les salaires

PAR [ANNE-SOPHIE SIMPERE](#) 14 MAI 2018

Les grandes entreprises françaises préfèrent – et de loin – rémunérer les rentiers plutôt que d'investir ou de mieux payer leurs employés. C'est ce que révèle un rapport d'Oxfam et du Basic : depuis 2009, les deux tiers des bénéfices des sociétés du CAC40 ont été reversés aux actionnaires sous forme de dividendes. La France devient aussi championne en matière d'inégalités salariales entre ceux qui produisent et ceux qui « restructurent ».

Dans un nouveau rapport qui paraît ce 14 mai, l'ONG Oxfam et le Basic (Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne) s'attaquent au CAC 40 [1]. Alors que les plus grosses entreprises françaises viennent d'annoncer des bénéfices records de plus de 93 milliards d'euros pour 2017, pas de ruissellement en vue : depuis 2009, les deux tiers de ces bénéfices ont été reversés aux actionnaires sous forme de dividendes, moins d'un tiers a été réinvesti tandis que les salariés n'ont touché que 5,3 % de participation et d'intéressement.

La France serait ainsi championne du monde de la rémunération des actionnaires. Cerise sur le cadeau : grâce aux réformes du gouvernement Macron, les revenus financiers sont maintenant exonérés d'impôt sur la fortune et soumis à un prélèvement forfaitaire maximal de 30 %, la flat tax, qui leur permet d'échapper à la progressivité de l'impôt sur le revenu et à la tranche supérieure de 45 %. Les heureux actionnaires sont principalement privés : fonds d'investissements, grands groupes familiaux type Arnault ou Bettencourt Meyers... L'État français ne détient que 3 % des actions du CAC 40.

Les salariés auraient pu être augmentés de 2000 euros par an

A quoi aurait pu servir l'argent distribué aux actionnaires ? A revaloriser les salaires, par exemple. Selon le rapport : « *Si les entreprises du CAC 40 avaient choisi de maintenir en 2016 le niveau – déjà élevé, de dividendes de 2009, et d'augmenter les salaires des employés plutôt que de maximiser les dividendes des actionnaires, l'ensemble des travailleurs du CAC 40 auraient pu voir leurs revenus augmenter d'environ 14 000 euros sur la période, soit plus de 2 000 euros par an et par employé.* » Au contraire, les dividendes ont augmenté de près de 60 %, soit pratiquement trois fois plus que la moyenne des salaires depuis 2009 (22,6%).

Autre suggestion du rapport : éviter des milliers de licenciements. Depuis 2011, les principaux plans sociaux des entreprises du CAC40 n'ont permis d'économiser que 0,6 à 5,5 % des volumes de dividendes versés aux actionnaires. Réduire leur rémunération pour sauver l'emploi, c'est le choix que n'ont pas voulu faire les grands groupes.

Écarts de salaires : la France parmi les pays les plus inégaux

Certains salariés ne souffrent pas de cette politique : les dirigeants du CAC40, qui touchent des rémunérations comprises entre 1,5 et 10 millions d'euros en 2016, soit 46 % de plus qu'en 2009. Une augmentation deux fois plus rapide que la moyenne des salaires de leurs entreprises, et quatre fois plus rapide que celle du SMIC. En moyenne, les PDG du CAC 40 gagnent aujourd'hui 257 fois le SMIC et 119 fois plus que la moyenne de leurs salariés. Un écart qui s'est aggravé : en 2009, ils ne gagnaient "que" 97 fois plus que leurs salariés.

Certains se sont octroyé des augmentations records : +469 % pour Carlos Ghosn, PDG de Renault qui passe de 1,2 à 7 millions d'euros entre 2009 et 2016, + 347 % soit 3,7 millions d'euros supplémentaires pour le DG de PSA, +344 % ou + 2,5 millions d'euros pour celui de Michelin... Une bonne partie de ces grands patrons complètent ces rémunérations par des jetons de présence au sein de divers conseils d'administration [2]. Pour Oxfam et le Basic : « *Ces écarts de salaire placent la France parmi les pays les plus inégaux au niveau international. Ainsi, l'écart entre les rémunérations des PDG du CAC 40 et le revenu moyen français est d'environ 143, soit un ratio légèrement supérieur à celui de l'Allemagne et plus de sept fois plus élevé qu'en Norvège [3].* »

Même les fonds d'investissements s'inquiètent de l'approche court-termiste des grandes entreprises

Ces rémunérations astronomiques récompensent-elles des stratégies d'investissements ambitieuses pour l'entreprise ? Pas vraiment : « *La primauté donnée à la rémunération des actionnaires a pour corollaire une baisse significative de l'investissement qui risque de fragiliser à terme la santé économique des entreprises françaises* », expliquent les auteurs du rapport. Traduction : pour rémunérer les actionnaires, les entreprises du CAC 40 ont sacrifié leur capacité à investir. En 2017, quinze grandes entreprises françaises ont ainsi reversé plus de la moitié de leurs bénéfices à leurs actionnaires, ponctionnant d'autant les investissements et le travail réel accompli par leurs employés. Six entreprises ont même versé plus de 90% de leurs bénéfices en dividendes (TechnipFMC, Veolia, Engie, ST Micro, Total, Orange), comme nous le montrons dans le graphique ci-dessous, issu de [notre propre enquête](#).

Cette approche court-termiste de maximisation des dividendes, critiquée par des fonds d'investissements eux-mêmes, à l'image de BlackRock, [inquiet de cette obsession du rendement immédiat](#) de l'actionnariat qui peut compromettre la croissance à long terme. Paradoxe : en 2017, comme [nous le révélons ici](#), le puissant fonds d'investissement a, à lui seul, perçu au moins 1,6 milliard d'euros de dividendes du CAC40 ! Un chiffre qui donne une idée du poids de ce géant de la finance.

(Graphique issu de l'article de notre Observatoire des multinationales : [Dividendes : les actionnaires ont coûté 55 milliards au CAC40 en 2017](#))

Pour réformer ce « *système économique qui va dans le mur* » et creuser les inégalités, Oxfam et le Basic proposent une série de recommandations allant de l'encadrement des rémunérations à la réforme de la gouvernance des sociétés. Un débat sur le rôle de l'entreprise et le partage des richesses qu'ils espèrent ouvrir autour des discussions sur la loi Pacte, dont la présentation vient encore une fois d'être décalée par Bercy. En 2017, la répartition des richesses s'est encore davantage déséquilibrée : les actionnaires du CAC40 ont reçu plus de 47 milliards d'euros de dividendes, soit 52,6% des profits enregistrés par les grands groupes français ([lire notre article](#)).

Anne-Sophie Simpère

Photo : CC Ars Electronica

Notes

[1] A lire [ici](#)

[2] Carlos Ghosn, qui en 2017 a vu sa rémunération baisser de 1,5 millions sous la pression médiatique, continue à percevoir 9 millions d'euros au titre de président du conseil d'administration de Nissan cette même année, sans oublier les nouveaux revenus liés à sa nomination à la présidence du conseil d'administration de Mitsubishi

[3] Données Bloomberg 2017 : <https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-12-28/ceos-in-u-s-india-earn-the-most-compared-with-average-workers>